SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
du
Protestantisme Français
Reconnue d'utilité publique par Décret du 13 juillet 1870

Bulletin

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

LXXIIe ANNÉE
VINGT-ET-UNIÈME DE LA 5e SÉRIE
2. Avril-Juin 1923



PARIS
Au Siège de la Société, 54, rue des Saints-Pères
LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société anonyme)
33, rue de Seine, 33
1923

SOMMAIRE (n° de chèque postal 407.83)

Avis important. — Les abonnements impayés seront *réclamés*, avec majoration de 0 fr. 50, par mandat-carte, affranchi, à remettre à la poste avec le montant.

RÉDACTION ET ABONNEMENTS

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. WEISS, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VIIe), qui rendra compte de tout ouvrage intéressant notre histoire, dont deux exemplaires seront déposés à cette adresse. Un seul exemplaire donne droit à une annonce sur cette couverture.

Le *Bulletin* paraît tous les trois mois, en cahiers in-8° de 64 à 80 pages avec illustrations. On ne s'abonne pas pour moins d'une année. Tous les abonnements datent du 1er janvier et doivent être soldés à cette époque.

Prix de l'abonnement : 15 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine ; — 16 fr. 50 pour l'étranger ; — 10 fr. pour les pasteurs, instituteurs, etc., de France et des colonies françaises ; 12 fr. 50 pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente, 3 fr. 50 et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est d'en déposer le montant dans un bureau de poste au compte-chèque n° **407.83** au nom de M. N. WEISS, secrétaire trésorier, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VIIe), auquel doivent aussi être adressés par la même voie les dons et collectes.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Études historiques

LE SIÈGE DE MONTAUBAN DE 1621 [1]

« Les Montalbanais mal servis de leurs espions et croyant avoir encore quelques jours libres avant que voir les ennemis, se trouvèrent tout surpris lorsque le tocsin des cloches, les fit scavans des approches de l'armée. Ce fut sur les trois à quatre heures du soir qu'on aperçut cette armée triomphante s'avancer vers la corne de Monmurat ».

Ce jour fameux où commença un siège qui devait illustrer l'héroïsme de nos pères était le 17 août 1621.

C'est sur les Montalbanais, et sur les Montalbanais presque seuls que reposa la défense.

I

Le régiment d'Orval, fort de dix compagnies, la noblesse volontaire — et c'est tout, en dehors de cela il n'y a que les habitants. Ce fut bien juste assez, mais ce fut assez.

Ces habitants répartis sous trente enseignes fournirent un total de trois mille hommes à peu près — armés de mousquets et de piques, chacun fournissant ses armes. Ils étaient commandés par des enfants de Montauban, les deux Montcaus, Constans, Albouy, Dupré, France, Gardésy, Darassus, Trabuc, Vezy, Vialettes, Scorbiac, Guimonet,

1. Le 300e anniversaire de ce siège a été commémoré à Montauban en 1921 par deux conférences. Nous donnons ici la partie de celle de M. Charles Garrisson relative aux péripéties du siège. Celle de M. le professeur E. Doumergue a paru dans la Revue *Foi de vie* en 1922.

Bordes de Monclar, Peinavères de Saint-Antonin, Ferrières Portus, etc..., presque tous ces noms ont disparu aujourd'hui.

Une quarantaine de pièces d'artillerie de divers modèles défendaient les murs, canons de batteries, grosses et moyennes couleuvrines, artillerie de campagne fauconneaux.

Cinquante paysans se relayant nuit et jour fabriquaient de la poudre; des moulins, sur bateau, ramenés à l'abri du port et des moulins à bras moulaient la farine qui ne manqua jamais.

A la tête un gouverneur, de nom tout au moins, car il est suspect dès son arrivée et on lui permet peu d'agir, le duc de la Force, qui venait de rendre, — ou de vendre, disait-on, — le Béarn à Louis XIII, mais en réalité le Consulat et deux Conseils suprêmes nommés par lui.

Le Consulat est cette année composé de Jacques Dupuy, lieutenant particulier au sénéchal, qui a acheté cette charge des Brassac, éteints après avoir joué un grand rôle dans notre cité, — de Corneille Natalis, avocat —, il a laissé du siège une relation demeurée manuscrite —, de Pierre Lavergné marchand, d'Elie Gineste, notaire, de Mariet Vigueri, granier et d'un paysan, suivant la coutume immémorablement observée.

Au-dessous des Consuls, les Conseils de direction, deux — guerre et police.

Au-dessous l'assemblée des habitants, tels qu'ils étaient convoqués selon les us et coutumes. C'était le dernier et suprême pouvoir, ce qu'aujourd'hui on appellerait le referendum.

Onze pasteurs, la plupart réfugiés, encourageaient les habitants et les soldats et faisaient la prière aux quartiers. Le grand nom de Chamier domine tous les autres. Il a donné sa vie pour la ville, un de ses petits-fils devait la donner encore pour sa foi. Une avenue porte, en le perpétuant, le nom de Chamier.

La population totale, en y comprenant de très nombreux réfugiés fuyant devant l'armée royale, des bourgades

environnantes et la population presque entière de la banlieue atteignait 15.000 âmes.

Le Conseil de direction parvint assez aisément à nourrir cette multitude pendant trois mois. Les Montalbanais n'eurent point à souffrir de cette torture aigüe qui devait, dix ans plus tard, faire tomber les armes des mains de leurs frères les Rochelais.

II

Maintenant le terrain est déblayé, la scène est éclaircie, on peut voir à travers la plaine poussiéreuse, sous les ardeurs de l'août, les cavaliers du régiment des gardes, exaltés par la victoire qu'ils promenaient à travers toute la France, s'avancer vers la ville. Elle semble muette.

On ne laisse pas cependant l'ennemi arriver sans lutte jusqu'au pied des murs et tandis que le tocsin sonne sur la cité, que les plus vaillants sortent à la rencontre des ennemis, cannonade et mousquetade s'allument. Ce devait être pendant trois mois la musique accoutumée des assiégés.

Le lendemain de ce jour, dit le Manuscrit Rouge inédit, qui donne tant et de si précieux détails sur le siège, on sut par le moyen d'un soldat de l'armée qui se jetta dans la ville que c'était le marquis de Thémines qui avait eu la première pointe aux approches, avec le régiment de Navarre, en lesquelles les ennemis avaient perdu 80 hommes et que le dessein de l'armée, composée de 20.000 combattants, qui devait grossir encore de beaucoup, était de ne lever le siège qu'après l'entière ruine et subversion de la ville, sur quoi levant les mains et leurs cœurs vers les cieux, remettant eux et l'espérance de leur salut en la miséricorde divine, s'assurant que Dieu, plus fort que tant de seigneurs dont cette armée était illustrée, plus puissant que les hommes conjurés à leur ruine, ne leur manquerait pas au besoin, ils ont toujours ce chant divin et ce refrain sacré en leur bouche, témoin de leur ferme confiance.

Dieu nous rendra pieux et vaillans
Encontre tous nos assaillans,
Renversant par sa vertu grande
De nos hayneux toute la bande...

Tel était l'enthousiasme des soldats, telle leur foi dans la juste et double cause qu'ils défendaient, leur religion et leur liberté.

Pendant ce temps le siège s'organisait.

Le roi, bien à l'abri des coups quant à sa personne précieuse, — le roi son père n'avait point de telles prudences et de tels ménagements — établit son quartier général à Piquecos; les hautes tours massives se dressent encore sur notre horizon et le soleil couchant les dore comme un reflet de lointaine histoire. Là sa Cour, quelques seigneurs que l'âge éloigne des coups, des musiciens, son médecin, Héroard, qui nous a conté par le menu en deux gros volumes ses repas variés... et ce qui en était la suite naturelle.

Au quartier Montmurat, sur les locaux actuels des séminaires catholiques, le connétable de Luynes a dressé son quartier ; de là se fait le ravitaillement des assiégeants vers Moissac et la Garonne.

On est porté à croire que tous ces brillants seigneurs de jadis étaient de grande race, devaient leur illustration à de nobles aïeux. Il n'en est rien, comme aujourd'hui les parvenus étaient à la mode, mais ils s'affublaient de titres et de noms de fief et dans l'histoire, ainsi masqués, ils font tout autre figure que nos piètres célébrités en habit noir.

Le connétable de Luynes-d'Albert est un très mince nobliot de Provence — et son plus grand talent a été de dresser des gerfauts, c'est par là qu'il a su conquérir la faveur du roi. Une fièvre maligne l'attend l'année suivante sous les murs de Monheurt.

Et les courtisans chantent — on chante toujours dans l'ancienne France...

Si cette peste redoutable
Qui fit mourir le Connétable
Eût raccourci ses jours d'un an...
Nous serions mieux que nous ne sommes,
Car on eût sauvé 20 000 hommes
Qui sont morts devant Montauban.

Quoiqu'il en soit, Luynes a le quartier de Montmurat.

Lui non plus n'aime pas s'exposer. Les méditations d'un avocat de Montauban, une très belle pièce de vers que je crois une œuvre de jeunesse du poèteThéophile, — *quantum mutatus ab illo* — que de fortes présomptions obligent à compter parmi les défenseurs de la ville assiégée, disent à son propos :

Où se cache un seigneur notable,
Assisté de ses deux germains,

(Luynes avait deux frères, qu'il avait entraînés avec lui dans sa grandeur)

Il a l'estre de connétable
Et non pas l'esprit ni les mains.
Il n'est bon qu'à remplir ses coffres,
Faire de frauduleuses offres,
Puis se dédire impunément.
Mais cela sans monter l'échelle,
Non — il se garde prudemment
Pour aller forcer La Rochelle.

En ce temps de transition où les armes défensives n'étaient pas comme aujourd'hui la terre remuée et le bêton armé, mais se portaient sur le corps en bon acier trempé, les cuirasses étaient encore de mode. Tous les gentilshommes en portaient, nos Montalbanais, eux, préféraient le pourpoint de buffle — *id est* — peau de bœuf sous leur casaque blanche. Mais la cuirasse du connétable était célèbre dans l'armée assiègeante — elle sauvegardait essentiellement ses jours — on appelait ainsi la lunette d'approche dont il se servait très volontiers, — invention nouvelle et diabolique disaient certains, de M. M. les Hollandais.

A Villebourbon commandait Mayenne, et sous lui Villars son frère utérin.

Mayenne, fils du célèbre chef de la Ligue, plus ou moins mêlé à toute les conspirations espagnolisantes contre Henri IV.

Villars tout aussi fanatisé, et, ajoutons-le, tout aussi peu Français que lui...

Ils avaient juré de prendre la ville et se montraient les plus ardents parmi les plus ardents ennemis de Montauban.

Une égale mort les attendait tous deux. Voici comment le Manuscrit Rouge conte la mort de Villars, aux premières approches du siège. Sur la place même où s'élève aujourd'hui le temple des réformés montaient les bastions de Villebourbon ; les huguenots, tapis derrière leurs parois de terre, la plupart inhabiles aux armes, le cœur plein d'angoisse à l'idée de tout le royaume conjuré contre eux, mais inaccessibles à la crainte, attendaient. A quelques pas les vieilles bandes, les plus généreux gentilshommes de France se préparaient à l'assaut, derrière les murs de piques dressées, derrière les bombardes enflammées, tirant de tout près sur la ville.

Je cite mon chroniqueur :

La musique infernale des canons fut répandue avec une merveilleuse diligence, particulièrement à Villebourbon où la précipitation fut cause que s'étant épanché quantité de poudre par terre, le feu s'y étant mis, brûla toutes les caques et barils qui y étaient, causant un si grand embrasement que le marquis de Villars qui y était servit d'ostie à Vulcain avec plusieurs seigneurs et capitaines, non qu'il mourût sur la place, ains survivant quelques jours à demi rôti, il sentit l'horreur de mille morts jusqu'au dernier point de sa fin, ayant été réduit en tel état qu'il n'y avait moyen de lui faire rien avaller que par un tuyau d'argent qu'on lui enfonçait dans le gosier. Ainsi mourut misérable, par le feu, celui qui le huitième jour auparavant, à la même heure était dans une métairie à Corbarieu appartenant à un habitant de Montauban ; y ayant rencontré une Bible sur la table, il la prit et la déchirant, feuille à feuille, la mit au feu — de quoi étant repris par un gentilhomme présent qui lui dit pourquoi il s'en prenait ainsi à l'encre et au papier, répondit qu'il en ferait de même au maître s'il le tenait.

Heureux, les temps de foi, où de tels rapprochements sont possibles et vont frapper l'âme des hommes.

III

Mais la mort de Villars est du 1er septembre et déjà quelques jours avant, les royaux se sont étendus vers le Moustier, vers les Carmes, maintenant leurs communications par un double pont de bateaux et les maréchaux Saint-Gérans, Bassompierre, qui voyaientjuste, reconnaissaient la partie vraiment faible de la ville — la muraille entre les Carmes et le Moustier où la pente, la terre peu assise et la proximité du Tescou avaient empêché l'assise solide du bastion, en avant de la vieille muraille de la cité.

Du reste jusqu'à l'époque où nous arrivons, les travaux de siège se poursuivent sans trop d'encombre, malgré les tentatives de défense des assiégés.

Les tranchées et les parallèles se creusent, les gabionnades s'entassent et se remplissent de terre et déjà les boyaux et les sapes s'avancent vers le fossé du bastion que s'essaient à combler chaque jour les canons de l'assiégeant et le pic de ses mineurs.

Rivalisant de courage et de générosité, les chefs des trois quartiers royalistes, souhaitent par-dessus tout d'attirer la victoire de leur côté, d'entrer les premiers dans la ville rebelle.

Entre tous Mayenne, se croyant encore promis aux grands destins rêvés par sa race, Mayenne, non oublieux malgré son âge mûr et la lourdeur énorme de sa personne, de la grandeur de ses aïeux et de la gloire de ces Guises qui, une heure, s'étaient crus appelés à s'asseoir sur le trône des rois, — Mayenne, poussé à la fois par sa foi religieuse, par son ambition et par son courage, devance et dépasse tous ses rivaux. Ses canons redoublent leurs batteries, ses tranchées arrivent les premières à la contrescarpe, la demi-lune qui couvre la porte est enlevée par 80 gentilshommes gascons « braves comme des lions et tout vêtus de clinquans d'or, marchant en ordre comme à un banquet », — enfin tout se prépare pour ce qui fut peut-être le plus émouvant épisode du

siège, et aussi le plus dangereux pour les assaillis — le grand assaut de Villebourbon, 5 septembre 1621.

Je laisse de nouveau la parole à un témoin oculaire, l'auteur anonyme du Manuscrit Rouge, qui est, je crois, le pasteur Gardésy :

A peine le Duc de Mayenne eut-il donné l'ordre de l'assaut qu'on vit tous ces grands héros, cette brave et généreuse noblesse, ces capitaines et soldats sautant et trépignant des piés, sur les ailes d'une nouvelle allégresse, comme les princes grecs, persuadés par Ménélas, après son festin, à la conquête de Troie.

Cependant Villebourbon bien remparé et fortifié de braves guerriers, Villebourbon cette image d'ivoire sur laquelle le Pygmalion de Lorraine devait concevoir un beau fils, un triomphe victorieux, ce petit champ de Mars, de son vrai Mars Henri le grand, fortifié de la gloire due à la renommée, enrichi des plus belles perles de ce siècle, où les comtes de Bourfranc et Vignaux paraissaient comme deux escarboucles, ce tableau raccourci où les plus belles actions et expéditions militaires ont été dépeintes au vif, ce champ de Mars, fertile d'honneur où le grand Henri sema des dents de serpens comme Jason, d'où furent produits des géants tout armés, cet abrégé de Montauban, voyant comme Atlas fondre sur soi, non la foudre de Jupiter, mais la fureur, les tempêtes, les tonnerres de ce grand Duc, baisse la tête, s'équipe, se prépare et se résout à une défense incomparable.

Ayant ployé les genoux en terre, jetté leurs mains vers les cieux, s'unissant leurs cœurs et dévotes prières, ils virent venir à eux cette armée menaçante toute mordorée, toute émaillée et éclatante, ces armets reluisants, ces armes brillantes faisant presque éclipser les rayons du soleil : Voici donc ces Hercules français, ces Hectors gascons, ces Rollands quercynois, suivi de Vulcain et de ses cyclopes portant foudres, faux et tonnerres, scopeteries et canonnades. Le ciel ne voit plus la terre, la terre est un enfer nouveau et il n'y a que le pauvre Villebourbon, ressemblant à un criminel que l'on mène au supplice.

Ainsi ces fiers rodomons, ces titans apportans, non le mont Ossa sur Pélion, ains leurs eschelles, non pour monter aux cieux, mais sur les remparts de Villebourbon, rejettent toute appréhension de danger, préférans l'honneur et la gloire qu'ils acquerront en cet exploit hasardeux, au péril de leur vie.

En cette résolution incomparable, cette brave et généreuse bande martiale vient, d'un pié dispos, armée de piques, demi-piques, pertuisanes, mousquets et pistolets, aborde la contrescarpe, d'où ceux qui y étaient en garde, à peine eurent-ils le temps de tirer leur mousquetade qu'ils se virent culbutés pèle et

mêle dans le fossé, lequel fut soudain rempli de cette troupe belliqueuse, non sans perte toutefois. Mais ces généreuses âmes faisant profession de mépriser la mort, n'arrêtèrent pourtant leur violence, dressant trois ou quatre échelles par lesquelles à la faveur des canonnades et mousquetades amenés jusques sur le bord du fossé qui tiraient incessamment, les premiers montent jusques sur le bord du bastion.

Mais leurs échelles, ayant néanmoins cinq cannes de longueur et cinq pans de large, furent un peu courtes, ce qui les arrêta sur l'entrée du bastion, où il y eut un grand et opiniâtre combat, pendant qu'une autre partie, ayant forcé la demie lune, cognèrent les assiégés jusques dans la casemate qui est à la gauche du portail.

Mais le grand nombre des morts ralentissant peu à peu la furie des survenants, rehausse d'autre part le courage aux assiégés qui, ayant laissé passer la première impétuosité de leurs assaillans, sortent sur eux avec pareille ardeur, jonchent le fossé de leurs corps, regagnent valeureusement la demi-lune, laquelle ils couvrent de corps morts, tandis que ceux qui combattaient au haut des bastions, ayant repoussé et précipité leurs adversaires dans le fossé, le capitaine Marmonié, courageux comme un lyon, s'écoule par la brèche dans le fossé, s'agraffe corps à corps avec le baron de la Ferté, un des valeureux cavaliers de France, et lui plongeant sa propre épée dans le corps, il le renversa mort, chargeant ensuite ceux qui, plus opiniâtres, faisaient les rétifs pour se retourner vers leurs tranchées.

La retraite de ces braves héros qui restèrent de cet assaut était émerveillable, car sans aucune appréhension ils marchaient deux à deux avec une telle assurance comme s'ils fussent allés à un festin nuptial.

Ce grand conflit, des plus rudes qu'on eût vu de mémoire d'homme, ne se termina pas sans pertes réciproques, ayant les ennemis perdus 500 hommes environ, mais la plupart le triage et la fleur de la noblesse, l'élite des plus braves et magnanimes cavaliers du royaume.

Les montalbanais vainqueurs ne perdirent que cinq hommes et une femme, une héroïne villebourbonnaise inconnue qui, la première armée d'une faux, coupait les doigts aux assaillants qui s'accrochaient aux gabionnades du bastion.

Ainsi parle Gardésy et le cœur de tout huguenot ne peut s'empêcher, dans ce récit un peu emphatique à la mode du temps, mais si vibrant, si coloré, si vivant, d'être touché et de frémir d'un juste orgueil.

IV

Je me suis appesanti un peu longuement sur ce que nos pères appelèrent longtemps le grand assaut de Villebourbon. Il fut décisif en effet, non par ses effets immédiats mais par le courage qu'il donna aux uns, par la foi en leur valeur propre et en la main de Dieu qui les protégeait, par une sorte de doute qui se glissa dans les cœurs si haut placés jusqu'alors de l'armée royale.

Mayenne seul, aigri encore par la mort de Villars, du jeune Thémines, de toute la noblesse qui l'avait suivi, ne se décourage pas.

Le 6 septembre il essaie, se couvrant cette fois des ombres de la nuit, un nouvel assaut contre Villebourbon. Il obtient moins de succès encore et ce sont les Montalbanais qui, ayant vaillamment repoussé l'attaque, vont mettre le feu aux gabionnades de l'assaillant et bouleversent ses travaux; trois cents royaux restèrent sur le terrain.

L'assiégeant ne se déclare cependant pas vaincu par ces infructueuses tentatives. Des renforts lui arrivent de toutes parts, presque tout le royaume est tranquille, on peut préparer de nouvelles attaques par les effets brutaux du canon.

Heureusement l'artillerie de cette époque avec ses boulets pleins tirés de très près n'était pas l'arme formidable dont nous avons pu voir s'exercer la puissance effroyable sur notre pauvre France dans la dernière guerre des Huns, les canons bruissaient beaucoup et faisaient peu de mal.

Le 8 septembre un boulet perce la porte de Montmirat, enfile la rue, rompt la tête à un enfant, à un autre les cuisses sur une charrette où tous deux passaient le temps, bondit de là contre la croisée d'une fenêtre, en emporte la moitié, rebondit sur le toit opposé, réduit les tuiles en poussière et en éclats... Un autre porte dans la maison du receveur d'Aliès — à l'angle du quai et de

la rue Cour-de-Toulouse — mais fut plus favorable à deux de ses filles, l'une malade dans le lit, l'autre lui faisant quelque service. Le boulet rompt la grille de la fenêtre, de la chambre, jette l'un des barreaux rompus contre une des colonnes du lit qu'il met en pièces et passe à quatre doigts près le visage de celle qui servait sa sœur.

Une autre balle de canon, bruyant le long de la rue du vieux temple, emporta de son vent le chapeau d'un vieillard, tua un âne près de lui, mit en quartiers une assez grosse pierre, sans offenser aucunement deux ou trois demoiselles assises à un pas de là, vola encore jusqu'au bout de la rue, perça la fenêtre d'une maison et perdit sa violence dans le lit d'une femme blessée, sans lui faire autre mal...

Mais si les canonnades partaient de tous les coins du ciel et parfois même, les Montalbanais le considérèrent comme un fait miraculeux, si deux boulets l'un venant du Cours, l'autre du Moustier, se rencontraient et se heurtaient sur la ville, c'est à Villebourbon que Mayenne en voulait le plus.

Persuadé que cette première place prise tout le reste suivrait, le Duc ne négligeait rien, changeait ses batteries, poussait ses tranchées, appelait de toutes ses forces le châtiment et la mort sur la ville hérétique et rebelle.

La mort c'est lui qu'elle devait aller chercher bientôt.

Le 16 septembre vers les trois heures de l'après-midi, Mayenne avec son cousin le duc de Guise, le comte de Schomberg et autres seigneurs s'en vont vers la grande batterie qui foudroyait la demi-lune et le portail et de là veulent reconnaître une batterie plus proche des assiégés. Les assiégés, comme éblouis des éclats brillants de l'or et des pierreries dont cette troupe était couverte, se montrant quelquefois dans les embrasures à découvert, se préparent à leur faire une salve de mousquetades dont une balle, passant entre deux barriques, porta dans la tête du duc de Mayenne qu'elle écrasa, faisant rejaillir et éparpiller le cerveau çà et là et en partie sur le duc de Guise, son cousin...

Ainsi les Montalbanais perdirent un de leur plus haineux ,mais aussi plus vaillants, courageux et obstinés ennemis.

L'avocat de Montauban — *id est*, croyons-nous le poète Théophile — ne pouvait l'oublier dans son ardent et emporté plaidoyer *pro aris et focis*.

Grand caporal, pair cannibale
Que France n'avouait pour sien,
De qui la vaillance animale
Fit périr tant de gens de bien,
Vraiment ta barbarie insigne
T'a témoigné beaucoup plus digne
D'être en Turquie un des sanguis
Ou bien le brutal capitaine
D'une troupe de margagis
Que des guerriers de l'Aquitaine...

Pour ta couronne il te faut prendre
De ces ormeaux où tu lias
Tant d'innocents que tu fis pendre
Devant la porte d'Albias...

V

Le duc de Mayenne, dernier débris de la Ligue, disparu de la scène, le théâtre du combat se déplace à Montauban et l'intérêt principal de l'action.

Certes Villebourbon n'est point oubliée encore. Les batteries et les sapes continuent, la Haute-Tour qui défend la porte voit son faîte s'incliner sous les coups, et les boulets successifs entament de trois pieds à peu près la profondeur de maçonnerie de la première arche du pont. On voile la blessure avec de grands linceuls blancs qui trompent la vue des artilleurs royaux.

Mais la partie active de l'attaque est portée au Moustier. Un traître, dit-on, et de nos environs — je ne le nomme pas — a désigné la partie faible de la ville où les bastions sont mal assis sur les terrains glissant au Tescou — déjà — c'est par le Moustier qu'on doit prendre la

ville et tout l'intérêt se transporte là, mais il ne faut pas trop montrer le jeu et laisser deviner le but.

Tandis que la partie se joue au Moustier et que par plusieurs fois la demi-lune qui couvre la porte est prise et reprise avec grande perte des assiégés, une fausse attaque se dirige à l'opposé vers Montmurat.

Le 17 septembre on donne le feu à trente quintaux de poudre qui renversent le rempart ou pour mieux dire la montagne qui était opposée au canon. Vingt-cinq pas emportés donnent une large entrée dans la corne presque de plain-pied. « Le mugissement que ce mont Gibel en s'ouvrant rendit, la poussière qu'il vomit, la fumée qu'il exhala, et la puanteur dont il infecta les rues furent les tambours qui, à ce soir, battirent l'allarme par la ville »...

Prompts à la riposte, les Montalbanais accoururent au danger et là trois ou quatre cents des assiégeants restèrent au pied de la corne, pour gages de la victoire.

Le jeune Malroux — des barons de la Guépie — tomba sur le terrain de notre côté, frappé en combattant, et vivement regretté de toute la ville pour sa grande bravoure et sa fidélité.

Là aussi se signala une héroïne montalbanaise. Déjà les femmes avaient donné le signe de la plus grande valeur et du plus grand mépris de la mort, bravant tous les dangers, s'exposant sans mesure et sans répit.

Une femme, dit Joly, sortant par la brèche avec une brassée de paille, rencontre un soldat qui voulut la lui prendre et l'obliger à se tirer du danger. « Laissez-moi aller, dit-elle, la perte n'est pas grande si je meurs, vous voyez que je suis vieille — vous êtes jeune et pouvez servir longtemps, retirez-vous ». Elle alla où vont les autres et n'en revint point. Son nom était Guillemette de Gasc. Une autre jeune femme, fille d'un orfèvre, nommée Paullié, se signala aussi par son grand courage. Bien d'autres payèrent de leur personne, sans compter. Marthe de Carnus resta une héroïne légendaire, ayant tué deux hommes de commandement avec une hallebarde.

Plusieurs années après le siège on montrait à Montauban une revendeuse de la place, nommée la Salissotte, qui avait eu son heure de gloire.

Remportant du bastion vers la ville des armes prises aux ennemis, un boulet lui avait arraché le bras; dédaigneuse elle met son bras brisé dans sa devantière et, reprenant ses trophées de son bras gauche, va se faire panser et se faire guérir.

Telles étaient les femmes; que devaient être les hommes! C'est du sang français qui coule des deux parts et des deux parts d'un amour également pur et convaincu on aime également son pays... Bien plus, dans la ville assiégée, sous les canons qui la battent, aux cris de vive le Roy — du camp catholique, répondent les vive le Roy du camp réformé, cris plus sincères chez nos Montalbanais que chez les ligueurs de Mayenne.

Nous sommes mieux que vous de France.
Du sang royal la révérence
Fut toujours peinte en nos autels.
Et durant les guerres civiles
Guignard, Ravaillac ni Chastel
N'ont mangé le pain de nos villes...

Ainsi écrivaient-ils et ils avaient raison.

C'étaient les réformés qui avaient fait Henri IV — ce n'est pas ici le moment de dire le pourquoi des choses — mais ils en furent bien mal payés.

VI

J'ai hâte d'arriver, à travers octobre qui se traîne, à la grande attaque du Moustier, à l'assaut général qui devait emporter la ville et enfin aux sorties victorieuses de l'assiégeant qui forcèrent le roi « le plus mal conseillé qui fut », à lever le siège.

« Le 16 octobre nous receumes advertissement certain de nous préparer contre un assaut général qu'au lendemain on donnerait et pourvoir soigneusement au Moustier, car là irait le plus grand effort », écrit Joly, et Gardesy : « Les Montaubanais redoublent leur courage, impatiens de voir ce jour auquel ils espé-

raient donner un tel échec à leurs ennemis qu'ils les contraindraient de leur quitter le jeu. »

Cette fois tout dissentiment, toute division devait disparaître du commandement royal.

Le roi en personne et le connétable parurent sur les vieilles masures du Moustier suivis de toute la Cour. Les chevau-légers qui gardaient d'ordinaire Sa Majesté, mirent pied à terre, et, devant les murailles du Moustier, surplombant le précipice, mises à jour par deux mois de canonnades incessantes, où les bastions étaient nivelés, où les approches étaient si avancées que d'une tranchée à l'autre les adversaires s'arrachaient les piques avec les mains, 4000 hommes se rangent en bataille. Peu pour aujourd'hui, beaucoup pour alors. De 200 en 200, par vagues successives et pressées, ils devaient venir à l'assaut, submerger de leur masse les bastions du Moustier et de Paillas, plateau et promenade basse actuels.

La Vieuville, comme sa charge le lui commandait, étant lieutenant du maréchal de Saint-Géran, va recon naître. Il traverse les quelques pas de terrain bouleversé arrive au bord de la contrescarpe du fossé — il est plein de Montalbanais armés, impassibles, eux aussi attendent — non derrière les murs, mais aux pieds des murs. Nul ne tire sur le hardi éclaireur. Il revient parmi les siens.

Villebourbon, Montmurat cependant commencent le jeu, mais mollement. Les royaux de Villebourbon, qui depuis la mort de Mayenne et les hécatombes du grand assaut de la demi-lune étaient surtout des Toulousains, ne faisaient guère peur à nos soldats et ne prenaient nul plaisir à se frotter à eux. Nos soldats les appelaient les Moundis et leur firent une fort mauvaise réputation..., les accusant de fuir volontiers les coups.

Dieu participe à notre offense,
Son intérêt est au débat,
Il est aussi notre défense
Et s'arme par notre combat.
C'est sa main justement jalouse

O lâches poltrons de Thoulouze
Qui vous combattit aigrement.
En une escarmouche guerrière
Vous direz que c'est traistrement
Puisque aussi ce fut par derrière.

Montmorency, le petit-fils du Connétable, descendant de héros et héros lui-même, le futur protecteur de Théophile et qui combattait alors dans un camp différent, avait mené 8000 à 10000 hommes de Toulousains au camp du roi. Il ne tint qu'à lui qu'ils n'y fissent meilleur service.

Qu'y allait-il faire du reste?

Obéir à son prince, dira-t-on. — Oui, s'il avait eu l'âme d'un sujet — mais ce n'était point un sujet, c'était un féodal, un des derniers comme l'avaient été les siens, rêvant pour lui on ne sait quel pouvoir mal défini entre le roi et les peuples; il ne sut défendre ses idées, peut-être n'avait-il pas l'intelligence nécessaire ou les temps n'étaient-ils plus.

Réveillé trop tard, il alla mourir jeune encore dans la cour du capitole de Toulouse, sous la hache du bourreau. Dans une monarchie absolue il n'y avait pas plus de place pour une aristocratie indépendante et hautaine que pour une bourgeoisie inquiète et jalouse de sa liberté.

Voilà donc les deux attaques de Villebourbon et de Montmurat, montées à grands frais, aisément repoussées — les soldats désormais, mous à l'assaut, ne se hasardent plus volontiers à affronter les piques des Montalbanais.

Malgré le rapport terrifiant de la Vieuville, que Joly nous raconte par à peu près, les troupes du Moustier ne renoncent pas à l'assaut, mais là aussi la belle ardeur des premiers jours n'est plus, on s'avance, on tâte mollement le terrain, on cherche à l'abri de la scopeterie intense, à s'accrocher à quelque coin de fossé ou de bastion pour s'y fortifier, — l'image des Montalbanais armés et immobiles dans leur farouche résolution, arrête les plus braves et les plus ardents, toute la fureur de l'assaut se

passe en fumée, en clameur, en bruit de canon, en avances suivies d'immédiates reculades.

Puis c'est fini, le silence se fait, le soir tombe, le soir déjà proche du 17 octobre, le roi repart malcontent pour Piquecos, le connétable le suit, le grand et triple assaut qui devait enlever la ville — *spes ultima* — s'en est allé en tapage et en fumée. Tous les ambassadeurs des princes voisins, États et Républiques que le roi avait conviés à la prise s'en retournent avec lui et plus d'un sans doute écrit le même soir à sa Puissance que Montauban ne sera jamais prise.

Pendant ce temps les réfugiés chantent à pleine voix...

Mon Dieu quelque assaut qu'on me baille
Je tiens mes yeux fichés sur toi,
Tu es mon devoir et ma foi,
Ne permets que le cœur me faille.

et se rendant au nouveau temple, pour rendre grâce, l'assaut fini...

Comme l'oiseau du fillé se défait,
De l'oiseleur, nous sommes échappés,
Voilà comment le grand Dieu qui a fait
Et Terre et ciel, nous a développés...

De cet assaut manqué, cependant, l'armée royale avait porté durement les marques. 700 morts restaient sur le terrain, les assiégés n'avaient perdu que cinq hommes.

Ces seuls chiffres indiquent tout l'ascendant qu'ils avaient désormais sur leurs adversaires et que chaque jour accroissait encore. Il est vrai que dans ces cinq se trouvait un des hommes qui avec le lieutenant Dupuy avait été l'âme de la résistance, le pasteur héroïque Daniel Chamier. On a écrit sa vie, elle fut belle; belle aussi sa mort sur le bastion des Carmes où il s'était rendu au fort de la canonnade pour prier avec les soldats, encourager et relever les blessés. Le *Mercure de France* publia, après une assez grossière poésie, que sa mort

était décidée par Dieu puisque le boulet qui le frappa portait gravée la lettre C, comme lui étant spécialement destiné.

Gardésy, toujours grand amateur de mythologie, nous assure qu'à la suite de cette journée, l'air, la terre, les tranchées et fossés, la ville même étaient tellement empuantis et ensouffrés que pendant cette nuit et tout le lendemain cette cité et les environs ressemblaient à la fournaise des cyclopes de Vulcain.

VII

Cependant définitivement la confiance a changé de camp et l'initiative des assiégeants passe aux assiégés.

Octobre s'avance et à l'accoutumée les premiers brouillards, sans pluie encore car l'année est sèche, commencent à traîner sur les champs. Plus d'un courtisan retourne les yeux vers le Louvre abandonné si longtemps, vers le Cormier, vers la Pomme de Pin, vers la Coiffier, vers ces cabarets à la mode

Où toutes délices abondent

et où l'on boit « de l'hypocras fait avec de l'ambre ».

Les reverra-t-on désormais ces charmes de Paris, Paris que chantent ces seigneurs exilés...

Paris est sans comparaison,
Il n'est plaisirs dont il n'abonde,
Chacun y trouve sa maison,
C'est le pays de tout le monde...
J'aime Paris et cette amour
Me fait souvent verser des larmes,
On trouve en cet heureux séjour
Tout ce que la terre a de charmes...

Donc entre gens pressés de partir et gens désireux également de voir déloger leurs hôtes, on peut s'entendre.

Nos Montalbanais essaieront à leur tour de repousser par des sorties vigoureuses les assaillants loin des murailles dont deux mois d'incessants efforts, de mines,

de sapes, les avaient malgré tout approchés, surtout au Moustier.

Reynès doit commander l'avant-garde, 50 piquiers ou mousquetaires. Ce représentant d'une famille qui a eu et qui aura de tragiques destinées, désire lui aussi revoir bientôt son château aux tours rouges, bâti parmi les aulnaies du Tarn, Saint-Sébastien, Dubois, Boutaric le suivent, ils doivent, tels qu'un filet, resserrer les royaux entre Tarn et Tescou, les rejeter dans la petite rivière.

La surprise d'une attaque de nuit réussit encore une fois, les régiments de Picardie et de Navarre surpris dans leur sommeil et dormant « à la française » sont décimés et dispersés avant d'être réveillés et les gardes ne vont se reformer qu'au moulin de l'Abbadie. Avec un ample butin d'armes, de mousquets, un canon de 300 livres, les vainqueurs rentrent dans la ville. Les tranchées étaient rasées, les canons encloués, les poudres et les gabionnades enflammées sur toute la face du Moustier, 400 soldats de Picardie restèrent sur le sol dans cette surprise (28 octobre).

Ce ne fut pas la dernière; dès que la Toussaint fut passée, par les jours tristes et gris, une nouvelle sortie s'organise. Plus puissante et mieux conçue elle fut décisive. Les royaux furent, cette fois, des Carmes au delà du Moustier, sur tout le front menacé, chassés des tranchées, avec grandes pertes, les poudres brûlées, les canons encloués ou jetés au Tescou. Le désastre fut tel qu'il apparut irréparable dès la première heure, l'assiégeant le comprit et enfin s'avoua vaincu.

Cette dernière sortie malheureusement ne fut pas sans pertes réciproques.

Les Montalbanais emportés par leur ardeur avaient franchi le Tescou, repoussé les assiégeants à travers la plaine, mis les corps de garde en feu, mais à la retraite, toujours hâtée, on manque le gué du Tescou, une barque qui servait de passage s'effondre et près de quarante hommes sont noyés, parmi lesquels le brave Boutaric

et le sieur de Paléville. La perte des royaux était bien autrement considérable, les fossés, les tranchées étaient jonchés de leurs morts.

Dans un corps de garde au-dessous du bastion, prévoyant notre sortie, 97 gentilshommes et capitaines du roi, s'étaient logés dès la veille — ils étaient renseignés comme nous, mais imparfaitement — croyant être à la première pointe. Leur courage leur fut néfaste ; une mine creusée en grand secret par les assiégés éclata sous le corps de garde, écrasa sous un poids énorme de terre, ensevelit les 97 vaillants... Ils dorment encore avec leurs armes, sous les terres amoncelées de la promenade basse. — Quand les royaux, le lendemain, firent trêve et demandèrent à relever les corps, on ne put parvenir jusqu'à eux.

VIII

Le 4 novembre, dit Joly, au quartier du connétable un huguenot, de ceux qui, en l'extravagance de leur zèle, tenaient le siège contre nous, ne cessa de chanter jusques à minuit avec une musette... le psaume 68.

Que Dieu se monstre seulement
Et l'on verra soudainement
Abandonner la place...

Il y a apparence que c'est le compagnon qui de ses soupirs nous estonnait à la veille de la batterie, lequel s'estait prudemment conservé et maintenant nous parfumait l'air du contentement qu'il avait de voir toutes choses se disposer au miracle que Dieu nous fit voir dès qu'il fit jour.

Ce que virent les Montalbanais debout sur leurs bastions, ce furent les tranchées accoutumées, les huttes, les corps de garde, les gabionnades, les embrasures, les chemins couverts, les masures des faubourgs, mais tout cela vide, vide d'ennemis. Au lointain les derniers chariots s'éloignaient et seul, à Villebourbon, Thémines tenait encore ses lignes. Ne pouvait-il s'éloigner d'une ville,

jadis son asile contre la Ligue, et devant laquelle venait de tomber son fils?

L'armée se retire. Elle a tiré en deux mois plus de 20000 coups de canon, le compte en a été soigneusement enregistré, elle a perdu 16000 à 18000 hommes, tués par le glaive ou morts de maladie, elle a laissé la fleur de la noblesse de France gisant dans nos fossés, tellement, dit l'historiographe P. Mathieu, qu'il n'est famille de France qui ne soit désormais en deuil.

D'autre part, pour nos assiégés, la joie n'est pas complète, loin de là.

Ils ont l'immense allégresse du péril immédiat évité, l'orgueil du triomphe, ils ont — seuls ou presque — vaincu la France.

Mais leurs campagnes sont dévastées, leurs maisons des champs brûlées, les entours de la cité bouleversés, 600 à 700 morts, bourgeois ou forains, et la peste rôde, prête à entrer dans la ville, sur la pâture de toutes ces huttes pouilleuses, de tous ces corps morts.

Mais les Conseils, les grands, ceux qui voient de loin voient aussi, hélas! que seuls ils ont été et seuls ils resteront. Rohan n'est plus guère qu'un chef d'aventure auquel obéissent une poignée de gentilshommes huguenots et quatre ou cinq villes, Castres, La Rochelle, Nîmes, Saint-Affrique, le pays de Foix et les Cévennes, c'est tout; et toute la France, avide de servitude, et jalouse d'obéir au maître, est de l'autre côté... Voilà ce que regardent les clairvoyants dans la fumée des huttes qui brûlent à centaines et que le vent de la Saint-Martin fait tournoyer sur les horizons connus et bleuis par l'automne du Faur et de Saint-Martial. Ils contemplent l'avenir!

Le simple populaire, lui, n'y voit pas si loin; il s'est bien battu et il est vainqueur, ses ministres, en qui il a foi, lui ont enseigné que Montauban était une nouvelle Sion et les royaux des Amalécites, il a sauvé Sion et vaincu les Amalécites. Pour l'avenir, Dieu y pourvoira.

Ch. Garrisson.

Documents

HUGUENOTS EMPRISONNÉS A LA CONCIERGERIE DU PALAIS A PARIS EN MARS 1569

(Jean Bodin, Toussaint Berchet, Jacques Budé, etc.)

On sait que les archives de la Préfecture de Police à Paris renferment une série de registres d'écrou de la Conciergerie, remontant à l'année 1564. M. H. L. Bordier y avait relevé les noms de toutes les personnes poursuivies pour hérésie et écrouées dans cette prison du Palais de Justice, de 1564 à 1572. En 1901, M. Ch. Read publia ici même la première partie de ces extraits (p. 575-595) mentionnant environ 70 emprisonnements entre 1564 et 1568[1]. Dans une étude sur *Les Protestants parisiens entre 1564 et 1569* (1901 p. 617-638) j'ai complété, au moyen de quelques renseignements inédits, ce que ces textes nous apprenaient sur les conditions au milieu desquelles nos coreligionnaires parisiens vivaient à cette époque troublée. J'ai ajouté à cette esquisse (p. 639-653) les extraits des registres d'écrou du 1er au 19 janvier 1569, plus d'une centaine, démontrant avec quelle rigueur fut appliqué à Paris l'édit du 28 septembre 1568, interdisant l'exercice de la religion protestante sous peine de mort, enjoignant aux pasteurs de quitter la France dans

1. N'oublions pas qu'outre la Conciergerie il y avait à Paris plusieurs autres prisons dont les registres d'écrou ne remontent pas au XVIe siècle, et rappelons que c'est dans un registre de la Conciergerie, de 1586-1589, que j'ai retrouvé, en 1912, la trace de l'emprisonnement et de la condamnation à mort de Bernard Palissy.

la quinzaine, aux fonctionnaires huguenots de se démettre de leurs offices et assujettissant les membres des parlements et des universités à prêter le serment de catholicité.

Cet édit draconien déchaîna la troisième guerre de religion qui devait se terminer, en août 1570, par la paix de Saint-Germain et provoquer, grâce à l'énergie avec laquelle Coligny avait réussi à défendre la cause désespérée de ses coreligionnaires, la sanglante trahison de la Saint-Barthélemy.

On trouvera ci-après, pour faire suite à ceux publiés il y a 22 ans, les noms, qualités, etc. des personnes poursuivies pour hérésie à Paris et écrouées à la Conciergerie pendant le mois de *mars 1569* (les mentions des dix derniers jours de janvier et de tout le mois de février n'existant plus).

Parmi ces 39 victimes généralement condamnées à quitter le pays comme Jacques de Budé, ou à faire acte de catholicité, sauf toutefois trois qui furent exécutées, nous n'en relèverons qu'une seule, savoir « *Jehan Baudin soy-disant advocat en la court de Parlement, natif d'Angers et demeurant au prieuré Saint-Denis-la-Châtre*[1] ». Il s'agit évidemment du célèbre *Jean Bodin* auquel M. Chauviré a naguère consacré un gros volume dont le *Bulletin* a rendu compte en 1918 (p. 232). M. Chauviré s'est demandé si Bodin n'avait pas été huguenot, vu son séjour à Genève[2], ses idées, ses tendances, etc. Le texte qu'on trouvera ci après démontre péremptoirement que Jean Bodin angevin et avocat au parlement de Paris fut bel et bien écroué à la Conciergerie du Palais le dimanche 6 mars 1569 *comme étant de la nouvelle opinion et à faulte d'avoir baillé caution* c'est-à-dire parcequ'il passait pour huguenot et

1. Sans doute *Saint-Denis-de-Jouhet*, dans le département de l'Indre, arrondissement de la Châtre et canton d'Aiguirande.

2. La fiche de la *France protestante* (2e éd., II, 671) à laquelle renvoie M. Chauviré au sujet de ce séjour à Genève, mentionne un Jehan Bodin originaire de *Saint Amand, diocèse de Bourges*. Il ne peut être confondu avec Jean Bodin Angevin que si, à Genève, celui-ci s'était dit originaire (au lieu de « demeurant ») de Saint-Amand-Mont-Rond (Cher), qui est, il est vrai, dans la même région que Saint-Denis de Jouhet.

n'avait pas prêté le serment de catholicité. La note reportée plus tard, à gauche de cette inscription, nous apprend que Jean Bodin resta en prison pendant toute la durée de la troisième guerre de religion et ne fut relâché que grâce à l'édit de pacification, arraché par Coligny à Catherine de Médicis, c'est-à-dire le 22 août 1570.

N. WEISS.

Du mardy premier jour [de mars] 1569

AIMÉ MEIGRET, Seigneur de la Court neufve et du plessis Sainct Anthoine, natif de ceste ville de Paris et dem. aud. lieu du plessis près Laqueue en brye[1], Estant de présent logé à Paris près Sainct paoul à l'enseigne de la bastille, et JEHAN LOUVET lacquais dud. Sr. de la Court Neufve, natif de Ponthault près dud. lieu du Pl. et dem. avecq led. Meigret son maistre, amenez prisonniers par Thomas Crozier enseigne des capp. Vuillon et Claude Chamay sergent du capp. Cousturier comme estant lesd. M. et L. de la nouvelle oppinion ainsy qu'ilz on dict et confessé et à faulte d'avoir vuidé la ville et faulxb. de Paris suyvant l'eedict du Roy et arrest de la court de parlement, pour ester à droyt.

Hérésye. — Led. Meigret, eslargy à la charge de joyr de l'eedict de paciffication et par arrest de la court de parlement du 24e jour d'aoust 1570. — Ledit Louvet eslargy à la charge de vivre catholiquement suyvant l'arr. de la court de parlemt du 5e may 1569, prononcé par Me Jehan Guérin.

Du mercredy 2e jour de mars 1569

Me JACQUES CAPPEL conseiller au parlement de Bretaigne natif de ceste ville de Paris, rue des quatre filz, amené prisr. par le cap. Chevaillier comme estant led. Cappel de la nouv. opp. et pour n'avoir obéy aux eedictz du Roy et arrestz de la cour de parl. et pour aultres causes que led. cap. dira à la court, pr ester à droyt.

Hérésye. — Eslargy en baillant caution dedans trois jours et à la charge de se contenir modestement en sa maison suyvant l'arr. de la C. de p. du 4e jour de mars 1569 prononcé par Me Jehan Nepveu[2].

1. La Queue-en-Brie, Seine-et-Oise.
2. V. *France prot.*, 2e éd., III, 719, où cet arrêt n'est pas mentionné.

Morice de la Corde soy disant docteur en médecine, natif de la ville de Reins et dem. à Paris rue Bourtibourg, am. pris. par Thomas Crozier... comme estant de la nouv. opp. *ainsy qu'il a dict et en veult estre et que le Roy ne luy enjoinct point de vivre selon l'Église catholicque*[1]. Et sy le Roy luy avoyt enjoinct, il vuideroyt plus tost du Royaulme; Et aussy à faulte d'avoir baillé caution suyv. l'eedict du R. et arr. de la C. de p., pour ester à droyt. Trouvé saisy d'une pièce de bœuf sallé, de vingt trois oeufz et de plusieurs livres et papiers de lad. n.le oppinion.

Hérésye. — Renvoyé par devant le prévost de Paris ou son lieut. crim. pour lui faire et parfaire son procès... suyv. l'arr., du? [en blanc] 1569. Et pour le ramener a esté baillé et délivré à Claude Chandelier, clerc des sergens à verge dudit Chet lequel s'en est chargé le xiie apvril 1569.

Du vendredy 4e jour de Mars 1569

Nicolas Ducart escuyer Seig.r de la Roche-sonnyère en Poictou natif de Herneulx près Sainct Maixant et dem. aud. lieu de la R. Somyère, estant de présent logé au logis de Me Fiacre Baslon son [procureur?], ame pr par Th. Crozier... à la clameur de plusieurs personnes qu'ils disoient led. Ducart estre de la nouv. opp. et qu'il avoyt faict amande honnorable pour lad. n. opp. ainsy que depuys il a confessé. En oultre pour l'avoir trouvé vagant par la ville contre les edictz du Roy et arr. de la C. de Parl. Et aussy à faulte d'avoir vuidé la ville suyvt l'eedict publié le 18e janvier dernier que pour aultres causes que led. Crozier dira à la court.

Hérésye. — Eslargy et mis hors après qu'il a baillé caution suivant l'arr. de la C. de p. du 22e mars 1569.

Du dimanche sixiesme jour de mars 1569.

Me Jehan Baudin soy disant advocat en la C. de parl., natif d'Angers et demt au prieuré Sainct Denys de la Chartre, amené prisr par le capp. Pezon et aultres capp. de ceste ville de Paris, comme estant de la nouv. opp. et à faulte d'avoir baillé con suyv. l'éd... et arr..., pr ester à d.

Hérésye. — Joyra du bénéfice de l'eedict de paciffication par arrest du 23e jour d'aoust 1570 prononcé par Me P. Nepveu.

1. C'est nous qui soulignons.

Du mercredy 9e jour de mars 1569.

Pierre Savigny pédagogue, natif de... (illisible) en Beaugeollois et dem. en ceste ville de Paris, rue des Carmes à la maison rouge, et Pierre Lambert dict Bonnefoy aussy pédagogue, natif de Greynant[1] païs de Dauphiné, amenez des prisons du Chastelet par Claude Chandelier clerc des sergens à verge du Chastelet de P., comme appellant du prév. de P. ou son Lt crim. de l'amande honn. pour hérésye à eulx imposé.

Chastelet, Am. h. hérésye. — Condamnez à estre penduz et estranglez à la place Maubert de ceste ville de Paris suyv. l'arrest de la court de parl. du 10e Nov. 1569 prononcé par Me P. Nepveu.

Jehan Bizet marchant drappier, natif et dem. en ceste ville de P. rue Neufve Saint Marry, am., pr. par le capp. Pezon comme estant de la nouv. opp. et pour l'avoir trouvé vagant par le palais contre l'eedict du R. et arrestz de la C. de p., pr ester à droyt.

Hérésye. — Eslargy et mis hors à la charge de se contenir en sa maison jusques à ce qu'il ayt faict profession de sa foy et desmontranses extérieuses de la persévérance de sa bonne vie et religion catholicque suyv. l'arr... du 13 mars 1569 pr. par Me Jehan Guérin.

Du jeudy 10e jour de mars.

. . . .

Du vendredy unziesme

Toussainct Berset[2], escolier estudiant en l'université de Paris, natif de Montigny-le-Roy en Bassigny[3] et estant de présent logé à Paris depuis quinze jours en l'université de Paris au mont St-Hillaire à l'enseigne de Chauderon. Amené pr. par les capp. Pot et Pezon comme estant de la nouv. opp. ainsy qu'il a dict et avoir esté marié à Montevrin[4] à lad. nouelle opp. deux moys

1. Grenay; Isère?

2. Cette précieuse mention relative à *Toussaint Berchet* qui devint en 1577 le premier principal du collège de Sedan avait été oubliée par M. H. Bordier dont je n'ai pu collationner les copies antérieurement publiées, sur l'original, précaution nécessaire dont j'ai pu me convaincre en relevant dans les textes de cet article, passablement d'incorrections dues à la difficulté de déchiffrer de mauvaises écritures dans des conditions d'éclairage insuffisant.

3. Montigny-le-Roi, Haute-Marne.

4. Montévrain, Seine-et-Marne.

auparavant les troubles ou environ. Et à faulte d'avoir baillé caution et aussi à faulte d'avoir vuidé la ville et faulxbourgs de Paris suiv. l'eedict publié le 22e jour de janvier dernier, ledt berset trouvé saisy de chair et plusieurs œufs et autres choses deffendues contre les eedictz et ordon. du Roy et arrests de la c. de p. et pour aultres causes que lesd. capp. diront à la c.

Hérésye. — Mis en la garde de M. Jehan le Caron, prévost des mareschaulx de Meaulx jusques au lendemain de Quasimodo et toutesfoys et quantes que par la court sera ordonné, suyvant l'arr. de la c. du 6 apvril 1569 par Me J. Guérin, lequel Le Caron s'en est chargé led. jour.

Marguerite Bariot [Barjot], femme à Jehan Coulault natifve de P. et y dem. au mont S. Hillaire à l'enseigne du Chauderon, hostesse de Toussainct Bersel, escollier, amenée prisonnière par les capp. Pot et Pezon, comme estant de la n. opp., que pour avoir recelé led. Bersel en sa maison sans advertir le capp. de quartier et souffert aud. Bersel manger œufz et cher contre... idem. —

Hérésye. — Condempnée en quatre l. p. envers les pauvres prisonniers de céans; arr. du 29e Mars 1569, pr. p. Me Jehan Nepveu.

Me Jehan des Lions, soy dist advocat en la c. de p. natif de Ponthoise et dt à P. rue de Grenelle, en chambre garnie, am. pr. par le capp. De laistre... nouv. opp., à faulte d'avoir, b. con, n'ayant faict prof. de foy contre l'ed..., led. des lions trouvé saisy de chair sallée.

Hérésye. — Eslargy en baillant caution, arrest du 5 avril 1569.

Jehan Petit, soy disant secrétaire de madame de Jouarre, natif dud. lieu de Jouarre en Brye et y demt, de présent, logé à Paris à la Corne de cerf, amené pr. par le cap. Rousselet..... n. opp. ainsy qu'il a dict et confessé et pour l'avoir trouvé vagant par la ville contre, etc., ester à droyt.

Hérésye. — Eslargy et mis hors à la charge de vuider la ville et faulxbourgs de P. dedans 24 heures, arr. du 21 mars 1569.

Du dimanche 20e jour de mars.

Pierre Rou, sieur de Beauvays, natif de Scaye[1], en Loudunoys et demt à Cressay en Bourgongne et estant de présent logé à Paris, rue Sainct Jacques, à l'enseigne de la cloche rouge, depuys quinze jours, amené par le cappne Huve et aultres capp. comme estant

1. Saix (Vienne, arr. Loudun)?

de la n. op. et à faulte d'avoir vuidé la v. et f. de Paris, suyvant l'eedict publié la 22e de janvier dernier, pour ester à droyt.

Hérésye. — Eslargy à la charge de vuider le v. et f. dedans 24 hres, arrest du 18e avril 1569.

Du mardy 22e jour de mars

Me Jéhan Penon, advocat en la C. de P., natif de Sens et demeurt[1] à Monthereau et de présent logé à P. rue du Four, au logis de Pierre de Cagny, près l'enseigne du Croissant... am. par Claude Chauvay sergt... nouv. opp. et faulte d'avoir vuidé... suyv. l'ed. du 22e janv. dernier.

Heresye. — Les prisons ouvertes à la charge de vivre catholicquement, arr. du 6 avril 1569.

Jehan Turjon, soy disant controlleur du grenier à sel de Villemort[2] en Champaigne, natif de Neufville près Orleans[2] et demeurant ès faubxb. de S. Germ. des Prez hors la porte de Nesle, am. pr. par le cap. Pezon...— nouv. opp. et pour n'estre venu demourer en l'encloz de la ville... trouvé vagant... point baillé con et pour aultres causes que les dictz cappitaines diront à la court, pour ester à droyt.

Hérésye. — Les prisons ouvertes à la charge d'obéyr aux eed. du Roy et arr..... arr. du 6 avril 1569.

Me Claude Langloys, chantre de musicque, natif d'Espernon, près Soissons[3], dem. à Paris rue de Grenelle et Marye de La Rivière, femme dud. Lang., natifve de Paris et dem. avec sond. mary, am. pr par les capp. Pot et Delaistre... nouv. opp... faulte d'avoir baillé con et pour aultres causes que lesd. capp. diront à la court, pour ester à d.

Hérésye. — Lad. de la Rivière eslargie à la charge de se contenir modestement en sa maison, arr. du 6e may 1569.

Le dict Langloys condampné à estre pendu et estranglé à la place de grève de ceste ville de P. suyv. l'arr. de la C. de p. du 10 febv. 1570, à luy prononcé en la chappelle,

par moy P. Guérin.

Jehanne Godet veufve de feu Anthoine Pregat, en son vivant marchant, nat. de Bloys et dem. à Paris près S. Eustace devant

1. Villemoron (Hte-Marne)?
2. La Neuville (Loiret arr. Pithiviers ?
3. *Sic*, pour Épernay.

la croix neufve, am. pr. par les cap. Pot et Delaistre comme est. n. opp. f. de c^on et pour aultres causes. (idem).

Hérésye. — Eslargye à la charge de se contenir modestement en sa maison, arr. du 6 may 1569.

Du mercredy 23e jr de mars

Me Jacques de la Boullaye, soy disant advocat en la C. de P., natif de Bloys et dem. à Paris r. de la Parcheminerie, am. pr. par le cappne collonnel Dupérier cme estant de la n. opp. ainsy que l'a dict et confessé et à faulte d'avoir b. con que pour l'avoir trouvé vagant par la ville contre les eedictz et arr..., est. à dr. Led. de la boullaye trouvé en la maison du cardinal de Chastillon avecq plusrs aultres personnes de lad. n. opp.

Hérésye. — Led. de la B. eslargy à la caution de Simon Benoist bourg. de Paris et Jacq. Rousselet chevaulcheur d'escurie du Roy, à la charge de le représenter toutes fois et quantes qu'il sera ordonné arr. du 29 juillet 1569.

Marye Duboys, femme de Jacques Coste paintre, natifve de Paris, rue des Arcys, am. pr. par le cap. col. Dupérier... n. opp. ainsy qu'elle a confessé et à f. d'av. b. con, trouvée en la maison du Card. de Chastillon, assemblez en grand nombre, et tous de lad. nouv. opp.; Laquelle gouvernoit ung enffant de la consierge dud. logis, de l'aage de troys sepmaines, sans avoir esté baptizé et pour aultres causes que led. Duperier dira à la Court, p. ester à droyt[1].

Hérésye. — Condampnée en quatre livres par. envers les pauvres prisonn. et oultre, à la charge de bailler caution. arr. du 5 Avril 1569.

Mathieu Guynet poullaillier, natif de Paris, dem. rue des Bons enffans, am. pr. des prisons de l'host. de ville par Jehan Popineau sergent de l'host. de v. de l'ordce de m m. les prév. des marchans et esch., pr ester à droyt.

Hérésye. — Renvoyé par devant le prév. de Paris, pour estre par luy procédé et ordonné comme de raison. arr. du 5er Avril.

Et pour le ramener a esté baillé à Jeh. Caupin sergent à verge aud. Chastelet lequel s'en est chargé le 16e jr d'Avril 1569.

(*Signé*) : Ampaing.

1. La demeure parisienne du cardinal de Chatillon était donc, à cette époque, le quartier géneral des huguenots et sans doute y tenaient-ils des réunions religieuses.

Du jeudy 24e jr de mars 1569. Alibi du vendredy 25e j. de mars.

Jean Fueillet sgr (*sic*) de la Chastelnie, fermier du domaine du duché d'Allençon et du Perche, natif de Mortaigne et de présent logé à P. sur le quay des Augustins, au logis du procureur de monsieur le Duc, am. p. par les capp. Pezon et Delaistre... nouv. opp., faulte d'avoir vuidé la ville, et pour aultres causes que les d. capp. diront à la c., led. Feuillet trouvé saisy d'une valize en laquelle il y a plusieurs papiers avecq une bible corrigée par ceulx pretendus ministres de Genefve.

Hérésye. — Led. F. mis en la charge et garde de Me Marin Habert huissier en la C. de p. par requeste présentée à la C. signée de Thou; leq. s'en est chargé le 9e j. d'Avril 1569.

Merlin de Villiers, advocat au grt Conseil, natif de Perault en Viveroys et dem. à Paris, rue de la Harpe à l'enseigne des quatre fils Edmond [1]... capp. Pezon et Delaistre... n. opp., ainsy qu'il a dict et confessé tacitement et pour aultres causes que les d: c. diront.

Hérésye. — Eslargy à la charge de vivre catholicquement, arr. du 5 May 1569.

Marie Passart, femme de Pierre Feret marchant, natifve de Paris et y dem. rue St. Denys à l'enseigne de la Corne de cerf, am. pr. par Thomas Rozier... nouv. opp. faulte de caution, et aultres causes que les d: capp. diront.

Hérésye. — Mise en la charge et garde de l'un de ses parens qui se chargera de la représenter toutesfoys après qu'elle a payé la somme de deux cens l. p. damende...

Benoist Fleurot, natif du villaige de Montcombrun [2] en Bourbonnoys et dem. à Lion, estant de prés. logé à Paris rue de la Vieille monnoye à l'enseigne de l'imaige N. Dme, am. p. par le capp. Delaistre, nouv opp. et faulte d'av. vuidé la ville.

Hérésye. — Eslargy à la charge de vuider la ville dedans les 24 heures... arr. du 6 avril 1569.

Du Samedy 26e j. de mars 1569.

Jacques Hinselin, me tapissier, natif de P. et demr. r. Garnier St Ladre [3], am. par le capp. Chartier comme estant de la n. opp.

1. Aymon.
2. Montcombroux (Allier)
3. Grenier-St-Ladre.

et pour les causes contenues au procès verbal dud. chartier, le tout pour ester à droyt.

Hérésye. — Eslargy en baillant caution et pour la contravention faicte par led. Hinsselin aux eed. et arr. de la Court de p. condampné en 4^{l} p. d'am. envers le Roy, arr. du 25 may 1569... Mis hors après qu'il a baillé caution et payé lad. somme comme appert par quictance et descharge de pepin Charles, du 17 juin 1569.

Simon Le Conte, serviteur de Jehan Rouillier marchant drappier dem. à Paris, natif de Lion et dem. à P. avecq le d. Rouillier, am. par le capp. Delaistre et Rousselet... nouv. opp. faulte de c^{on} et aut. causes que diront.

Hérésye. — Eslargy et mis hors suyvant l'arr. de la c... du

Jacques Budé[1], escuyer seigneur du Petit deranssy, en France[2], natif de ceste v. de P. et dem. aud Ranssy, am. pr. par Thomas Crozier enseigne du capp. Vuillon, capp. Chavart et aultres capp. de ceste v. de P. comme estant le d. Budé de la n. opp. ainsy qu'il a dict et confessé. Trouvé saisy de deux pistollets chargés et bandées lesquelles estoient cachées entre deux thuilles avecq ung pistollet aussy bandé, chargé et esmorché, Leq. Budé a dict qui luy avoyt esté osté pour deux cens escuz de livres diffamez et sensurez lesquelz il avoyt faict sceller en plastre par ung masson, qui les avoyt enseignez à ceulx qui les ont prins à la clameur du peuple, tant de Nostre dame des Vertus que d'aultres villaiges circonvoisins dud. deranssy. —

Hérésye. — Eslargy à la charge de vuider la ville et fauxbourgs de Paris dedans les 24 heures. arr. du 23 Avril 1569. —

Du lundy 28e j^{r} de Mars

Estienne de la Boullaye, Secrétaire de $mons^{r}$ le duc d Uzays, natif de Blois et dem. à P. au logis dud^{t} $seig^{r}$ d'Uzays rue S^{e} Avoye, p. Thomas Crozier nouv. opp. et f^{te} de caution.

Hérésye. — Eslargy à la charge de bailler caution (arr^{t}. du 6 avril 1569).

Claude de Grenesye, escuyer et $gentilh^{e}$ servant de la maison de Madame sœur du Roy, natif du Plessis lez Bloys et y dem^{t} et de présent logé à Paris au port Sainct Landry, à l'enseigne de l'imaige N. D^{me}, Et Françoys Thuault, tailleur d'habitz et serviteur dud. Grenesye, dem^{t} avec led. G., am. pr^{rs} par les capp. Pezon

1. Fils de Jean et de Marie de Jouan. *Fr. prot.*, 2 éd., III, 376.
2. Drancy (Grand et Petit, Seine arr. St Denis),

et Delaistre, nouv. opp. et à faulte d'avoir vuidé la ville suyv. l'ed.... à droyt.

Hérésye. — Led. Grenesye eslargy en baillant par luy caution (arr. du 1er avril 1569). Led. Thuault eslargy et mis hors suyv. larr. du iiije jr d'apvril 1569.

Claude Threbourt, femme de Noel Pluy, mercier, natifve de ceste V. de P. et dem. rue de la Licorne près l'enseigne du barde, am... nouv. opp. fautte de caution, vagant par la ville.

Hérésye. — Aucune annotation.

Liste de galériens au nombre de 29 remis au capitaine de galères Cornillio de Fiascque. — Un feuillet *recto* et *verso*.

Jehanne de Ligny, femme de Jacques Haye, solliciteur au palais, natifve de St. Arnoul près Chartres, dem. à Paris rue Ste Avoye, am. pr p. Th. Crozier. — nouv. opp. faulte de caution. Et aussi pour avoir gardé son enffant l'espace de troys sepmaines sans estre baptisé, pour ester à droyt.

Hérésye. — Eslargye à la charge de vivre catholicquement après qu'elle a baillé caution. Arrêt du 16 avril 1569.

Thomas Charpentier, guesnier et à présent soldat soubz la charge du capp. Leboys, nat. de ceste v. de P. et dem. rue de la coustellerie, à l'enseigne de l'asne couronné, am. des prisons de l'Hotel de ville par Jehan Popineau, pour ester à droyt.

El... catholicquement, arr. du 27 may 1569.

Du mardy xxixe jr de mars

Me Nicolle de la Croix, abbé d'Orbays, [1] conseiller et aulmosnier ordinaire du Roy, natif de ceste v. de P. et demeurt près Ne De, ledict de La Croix vestu d'un reiste noir, ung collet de cuyr, ung chappeau, des chausses à la guerguesse de velours noir et mulles de velours noir.

Hérésye. — Mis hort par arrest de la C. de P. du 1er Avril 1569.

Jehan Bizet, serviteur dud. de la Croix natif de Savoye et dem. avecq led. de la C. et Jehan Delles aussy serviteur dud. de la C. dem. avecq led. de la C., am. pr p. Th. Crozier... et Claude Chaumay... comme estans suspectz de la nouv. opp. et à la requeste de la plus grande et saine partie des collonnels et capp. de ceste v. de P. et pour aultres causes que lesd. capp. diront à la Court, pour ester à droyt.

1. Orbec (Calvados) ?

Pollicarpe Martin, orphèvre, natif de c. v. de P. et dem. rue S. Jacques, amené pr p. Jehan Anjou sergent de la cie du capp. Joseph... nouv. opp. ainsy qu'il a conf., faulte de caution... et trouvé vagant...

Hérésye. — Mis en la charge et garde de son père à la charge de vivre catholicqt, arr. du 23 avril 1569...

Mercredy 30e jr de mars

Jehan Saulnier, myrotier, nat. de ceste v. de P. et dem. rue Grenier S. Ladre, par le capp. Chartier comme estant de la nouv. opp. et pour les causes contenues au procès verbal dud. Chartier duquel il fera aparoir à la Court, pour ester à droyt.

Hérésye. — Eslargy à la charge de vivre catholicquement, arr. du 12 may 1569.

Mélanges

LES DE CONINCK AU HAVRE ET A ROUEN

La famille de Coninck conserve précieusement de génération en génération une correspondance de famille fort complète, dont l'origine remonte à l'année 1676, et qui se poursuit durant plus d'un siècle et demi. Ces lettres, au nombre de plus de 1500, sont d'un prix inestimable pour l'histoire des de Coninck, et nous paraissent aussi devoir intéresser, au moins partiellement, tous les protestants français épris de leur passé.

Aussi avons-nous entrepris d'en publier quelques fragments, grâce aux conseils et à l'appui de M. le pasteur N. Weiss. Ces extraits embrassent l'époque de la Révocation, qui est sans conteste la partie la plus attachante de cette correspondance.

Nous commencerons par donner quelques précisions sur les divers correspondants.

François de Coninck,) né à Anvers le 3 janvier 1621, était fils de Hans de Coninck (✝ 1675) et de Marie de Bükere (✝ 1671), tous deux issus de notables familles flamandes. Il s'établit à Rouen vers 1650, et y fonda un comptoir de commerce qu'il sut faire prospérer habilement. Le 19 avril 1654, au temple de Quevilly, il épousait une huguenote, Catherine Crommelin, et embrassait à cette occasion la religion réformée. Sa jeune femme était née à Saint-Quentin, le 20 juin 1632, d'une riche famille de manufacturiers, d'origine flamande eux aussi. Son grand-père Jean Crommelin, seigneur de Camas, fondait en 1595 à Saint-Quentin l'industrie des toiles batistes, qu'il avait importée de Belgique. Il épousa Marie de Semery, d'une famille noble picarde. Jean Crommelin (1603-1659) son fils, lui succéda comme manufacturier et eut pour femme Rachel Taquelet (1609-1686) qui lui donna 15 enfants, dont Catherine était le cinquième. De son union avec François de Coninck, cette dernière eut cinq enfants, tous baptisés au temple de Quevilly (Rouen), dont quatre parvinrent à l'âge adulte :

1. *Catherine de Coninck*, née fin janvier 1655, baptisée le 7 février, morte en 1746 à la Haye, épousa à Quevilly, le 23 avril 1679, Jean Camin, négociant à Rouen, puis à Rotterdam. Baptisé à Quevilly le 29 septembre 1655, il était fils de Jean Camin et de Suzanne Le Roy, et mourut à Rotterdam vers 1705. Sept enfants naquirent de cette union.

2. *Jean de Coninck*, baptisé le 1er février 1656, mort le 4 septembre 1661 à Rouen.

3. *François de Coninck*, baptisé le 1er novembre 1657, mort célibataire en février 1695, à Rouen, après avoir abjuré.

4. *Frédéric de Coninck*, né à Rouen le 22 octobre 1660, baptisé le 30 du mois. Après divers séjours en Hollande, en Allemagne et en Angleterre, il s'établit comme tanneur à Schiedam (Hollande), où il mourut le 27 mars 1722. Il

avait épousé à Londres, le 7 novembre 1686, Marie Camin, née à Abbeville le 14 novembre 1659, fille de Louis Camin et d'Anne Santerre; elle mourut à Schiedam le 16 avril 1724 après lui avoir donné 8 enfants. Comme elle s'enfuyait de France, en 1685, pour rejoindre son fiancé en Angleterre, elle fut capturée et enfermée durant de longs mois dans un couvent près de Dieppe, ayant refusé d'abjurer. Ce n'est qu'un an après qu'elle parvint à fuir et qu'elle put enfin se marier. Cette dramatique histoire forme une grande partie de nos extraits.

5. *Jean de Coninck,* fils posthume, baptisé à Quevilly le 24 septembre 1662, mort tragiquement à Rotterdam en août 1690. Trompé par l'obscurité il tomba dans un canal et s'y noya. De sa femme Marthe Duval (1654-1687), qu'il avait épousée en 1684, il laissa deux filles.

Quelques mois avant la naissance de son dernier enfant, le 8 avril 1662, François de Coninck décédait en son domicile, rue du Vieux-Palais, à Rouen.

Après un veuvage de trois ans et demi, Catherine Crommelin se remariait à Quevilly, le 15 novembre 1665, à *Robert Oursel*, baptisé à Sanvic (Le Havre) le 27 janvier 1634, fils de Robert Oursel (1607-1686) et d'Ester La Canne. De cette union naquirent encore quatre enfants, tous baptisés à Quevilly :

1. *Robert Oursel,* baptisé le 17 octobre 1666, mort lors d'une épidémie à la Jamaïque, en 1693, où il avait suivi son oncle Daniel Crommelin.

2. *Marie Oursel*, baptisée le 12 août 1668, morte célibataire vers 1744, à Berlin.

3. *Rachel Oursel*, baptisée le 20 novembre 1670, morte en Hollande en 1742. Elle y avait épousé, vers 1716, Abraham Bilbaut, pasteur à Dordrecht, puis à Middelbourg, mort le 28 février 1750, et n'en eut point d'enfants.

4. *Ester Oursel*, baptisée le 2 juillet 1673, morte à Amsterdam en 1738. Elle avait épousé, vers 1698, Philippe Meusnier, négociant à Amsterdam, † en 1744, qui n'en eut point d'enfants.

Robert Oursel, issu d'une ancienne famille havraise encore représentée aujourd'hui, fut négociant et armateur. D'abord établi à Rouen, il se fixa à nouveau au Havre vers 1675, où il paraît être décédé vers 1708. Il habitait rue d'Estimauville, peut-être au n° 35 actuel, qui fut longtemps propriété de la famille Oursel. Sa femme le précéda dans la tombe dès le 19 décembre 1694.

Nos extraits commencent en 1682. A cette époque, Frédéric de Coninck partait pour Hambourg, accompagné de son jeune frère Robert Oursel. Il espérait s'y faire une situation, pressentant déjà les persécutions qui allaient être déchaînées en France contre les protestants. En passant, il s'arrêtait à Anvers.

PHILIPPE MIEG.

Catherine Crommelin à son fils Frédéric de Coninck[1]

Au Hâvre ce 30 may 1682.

... J'espère que celle cy te trouvera à Anvers, fais bien mes baise main à ton oncle et tantes, ta tante beguine[2] ne manquera pas de te parler de religion, mais mon cher fils, priez dieu qu'il vous fortifie, priez civilement vostre tante de ne vous rien dire, et que vous n'este pas en doute de vostre salut, et que nous croions tous en un mesme Jésus Christ, et n'entrée pas sur toute en dispute, de peur de l'irriter, mon cher enfant...

Au Hâvre ce 4 juillet 1682.

... Tu n'as plus trouvé la tante béguine, elle vous a fait bien riche et elle c'est fort efforcée de vous avoir laissé à vous 4, f. 4000, ayant tout donné aux autres nepveu et niepce, et aux prétraille rien que f. 70000, elle en répondra devant Dieu d'avoir exclus ces véritables héritiers. Il ne restera pas grand choses à ton oncle, ce qui le mest en colaire; sy elle l'a donné à ces enfans, cette bien à luy puis que nous ne faisons que pour nos enfans, Jean-François[3] est exécuteur du testament, elle le récompence pas mal, luy donnant une terre qui est près de la ville...

1. Comme de coutume, nous suppléons les accents et la ponctuation (Réd.).
2. Anne de Coninck, sœur de François, † à Anvers le 26 mai 1682.
3. Jean-François de Coninck, prêtre, neveu de François de Coninck.

Au Hâvre ce 16 septembre 1682.

... On est icy rigoureux contre ceux de la religion et on fait tous sortir ceux quy ne sont pas de la ville, homme et femme, et nous n'avons plus qu'un pasteur quy est Mr Gerard[1]; Mr Pégorier[2] ne prêchera plus.

Au Hâvre ce 21 septembre 1682.

... Je me souhaite auprès de toy, on est persécuté icy...

A Rouen ce 22 octobre 1682.

... Touchant mon Robert, j'ay un grand ennuie qu'il demeure ainsy vagabond, mais il n'y a point de lieu de le faire revenir icy, s'il y estoit je serois en peine de le faire sortir, la persécution règne trop contre nous. Est-il possible que ce pauvre garçon ne peut trouver personne sans caution? Qu'il ce mette dans une boutique, car il coûte trop chez Mr Bohme; Mr Pierre Haranc[3] a envoyé son fils Abraham à Altona proche de Hambourg, où on va au temple, chez une personne quy prend des penssionnaires où ils aprennent à escrire l'aritmétique, où ils sont très bien, il ne donne que 180 marcs par an, je voudrois que vostre frère Robert y fut...

1. Nicolas Guérard, nommé pasteur à Sanvic en 1664, était de famille normande, peut-être havraise. Il résidait à Harfleur, et avait épousé Marie Petit. Actif et dévoué, il exerça son ministère à Sanvic jusqu'en 1685. Le 14 avril 1685, il fut arrêté pour avoir accueilli dans son temple des huguenots qui avaient abjuré, et condamné à cent livres d'amende, et à se retirer à plus de 20 lieues de son temple. Il put cependant continuer ses fonctions en attendant que le parlement de Rouen eût confirmé la sentence, ce qui fut fait en date du 13 août 1685. Nicolas Guérard, malade, resta encore jusqu'à la Révocation, puis dut se réfugier en Hollande. En 1686, il assistait au synode wallon de Rotterdam, et il se trouve ensuite sur la liste des prédicateurs qui devaient prêcher en 1688 dans le Roosestradt (*Bull. du Prot. fr.*, 1857, p. 372 et 1858, p. 430).

2. César de Pégorier, de Roujan dans le Languedoc, fit ses études de théologie à Genève où il se trouve inscrit sur le Livre du Recteur en date du 4 juillet 1666. Nommé pasteur à Sénitot (Harfleur) en 1677, il y exerça très honorablement son ministère. A la fermeture du temple de Sénitot, en 1681, il fut adjoint à M. Guérard à Sanvic, mais dut, comme nous le voyons s'exiler dès 1682. Il se réfugia en Angleterre où on le trouve pasteur à St Jean Spitalfields en 1689, à l'Artillerie en 1691, à Leicesterfields en 1701 et où il mourut en 1724. Un de ses descendants, « Daniel-César de Pégorier, de Londres », se trouve inscrit en 1714 comme étudiant à l'Académie de Genève.

3. Pierre Harang, marchand, marié à Suzanne Mel, fille de Michel Mel écuyer, sr d'Estrimont. A la Révocation, Suzanne Mel ayant tenté de s'enfuir, fut rasée et mise dans un couvent d'où elle parvint à s'échapper (Lesens, *La Révoc. à Rouen*, p. 41).

Frédéric de Coninck à son beau-père Robert Oursel, au Havre

A Hambourg ce 23 octobre/29 novembre 1682.

... Ma mère m'écrit de mettre Robert à Altona où est le petit Harang, quy paye 180 marcs par an. Je vous diray qu'il n'y a que des petits enfans qu'on mette là, du reste je ne crois pas qu'on le prenne à ce prix la. Sy vous le souhaitez, il louera une chambre auprès de la mienne, et je l'employeray autant qu'il me sera possible. Il ira manger en ville, comme tout le monde le fait icy, et comme je le fais aussy, et pour peu qu'il soit économe, il s'entretiendra d'habits et de tout ce quy luy sera nécessaire moyennant 350 marcs par an.....

Frédéric de Coninck à son frère Jean de Coninck, à Rouen

A Hambourg ce 27 octobre/5 novembre 1682.

... Je regrette présentement le bon tems que j'ay passé à Rouen; il n'y a içy aucun divertissement : c'est le plus misérable et le plus sot pays quy soit sous le ciel; les gens sont grossiers, brutaux, avaricieux, et n'ont aucune société les uns avec les autres, et je crois que je mourrois d'ennuy, s'il n'y avoit icy quelques françois avec quy je passe le tems; il faut pourtant prendre patience, et il faut pastir pour gagner sa pauvre vie...

Catherine Crommelin à son fils Frédéric de Coninck

A Rouen, ce 16 décembre 1682.

Mon cher fils, j'ay receu ta lettre du 30 passé, ayant esté au Hâvre et revenue icy, où je suis arrivée le 11 courant, vostre frère Jean ayant le plaisir de mon voiage pour faire opossition à son mariage avec Mademoiselle Du Val[1]. Ce coquin me vient voir au Hâvre pour me faire cette belle proposition. Je lui deffend; cependant au lieu de revenir à Rouen, il ce rend chez Du Val à la campagne, et signe un contract de mariage. La fille a 8 an de plus que luy, avec presque rien de bien, encore en fonds, vois si ce n'est pas là le grand chemin de l'hospital. Je luy ay fait deffence par justice de passer à son mariage, ainsy il faut qu'il attende qu'il ay 25 an, il aprendra entre ce tems à gagner la vie à une famille...

1. Marthe Duval, née en 1654.

... Il ne faut pas tant se délicater, ne faisant rien il faut estre menagée; tu joues quy sera ta ruine sy tu ne t'en retires, à quoy donc employer l'argent qu'on te doit remettre; fuyez toute compagnie quy te peut perdre...

... Je suis fâchée de la manière de vivre que tu fais en changeant de maison et vous mettre en auberge, mettez vous en une penssion modique, sy Mr Vincent Bohme te vouloit pour 300 marcs, il vaudrait mieux vous y mettre...

Jean de Coninck à son frère Frédéric de Coninck, à Hambourg

Rouen, le 26 decembre 1682.

... Comme vous le ditte fort bien, il faut un peu pastir pour gaigner sa vie en ce bas territoire. Je vous diray que despuis que vous este party de Rouen, il s'est bien passé des affaires. Je ne doute pas que n'en soys instruict et que mon frère ne vous aye fait le détail de tout; vous comprenez facilement par là que c'est de mon mariage. Je croy que vous m'excuserez sy je ne vous en ay pas rien escrit jusqu'à présent, quand vous scaurez que toutes les oppositions qu'on y a faitte m'ont causé tant de chagrin que je n'ay pas esté maistre de moy, mais il vaut mieux tard que jamais pour vous prier de vouloir un peu entrer dans mes intérests. Mr Oursel s'y oppose fortement dans la crainte qu'il a que je ne le pousse un peu trop vigoureusement sur mes comptes[1], ayant de l'appuy pour cela dans la famille où j'aspire d'entrer. Je ne vous dis rien de la personne dont j'ay fait choix, il est tel qu'on n'ose m'en faire aucun reproche, je croy que quand je vous nommeray Mademoiselle Du Val que vous ne la connoissez nullement. Je vous prie, mon frère, de vouloir toutefois applaudir à mon choix sy vous voulez me témoigner l'amitié que vous avez pour moy, et au nom de Dieu que rien ne nous puisse jamais désunir. Cela vous semble peu estre estrange que sy jeune je songe à me marier, mais si vous connoissiez la personne que j'ayme, et sy jamais vous avez sceu ce que c'est que d'aimer, vous devez savoir combien il est rude d'estre troublé et traversé dans son amour...

Frédéric de Coninck à son frère Jean de Coninck, à Rouen

A Hambourg, le 29 decembre 1682/8 janvier 1683.

Mon cher frère. J'ay receu vostre lettre du 26 décembre où je vois que vous estes résolu de vous marier avec Madlle Du Val :

1. Son beau-père Oursel avait la gérence de sa fortune comme tuteur.

je n'ay pas le bonheur de la connoistre particulièrement, mais je ne doute pas qu'elle ait bien du mérite, et qu'elle ne soit douée des plus belles qualités. Ma mère m'en a escrit, mais à ce que je vois par sa lettre, elle n'a pas beaucoup d'inclination pour cette alliance parceque la demoiselle n'a point de bien; au reste il me semble que vous devriez considérer qu'elle est beaucoup plus aagée que vous, et que sy peu qu'elle ait du bien, il est en terres. Vous ne songez pas non plus que nous sommes persécutés en France, et peut-estre serez-vous obligés de quitter le royaume, et vous aurez de la peine à vous défaire de vostre bien. Ces considérations devraient vous faire penser à vous-mesme, mais, comme on dit, l'àmour est aveugle.

Je scais qu'il est bien rude, quand on est dans le fort de son amour, de se voir traversé; cela est assurément bien sensible. Pour ce quy est de moy, je n'y mettrai aucun empeschement; au contraire je voudrais que tous les amis fussent comme moy, et vous auriez bientost tout ce que vous souhaitez : j'y consens donc volontiers, pourvu que mon frère et quelques autres amis y consentent; je passeray par tout ce qu'ils font...

Frédéric de Coninck à sa mère Catherine Crommelin, au Havre.

Hambourg le 29 décembre 1682/8 janvier 1683.

... J'ay receu lundy dernier une lettre du frère Jean, où il me prie instamment de vouloir consentir à son mariage, je luy réponds aujourd'huy que je consentiray pourvu que les amis y consentent; vous m'escrirez, s'il vous plaist, quelle suite cela aura...

... Vous me parlez de demeurer chez le sieur Bohm, mais, en vérité, croyez-vous qu'il me voulust prendre pour 300 marcs; il m'en demanderoit pour le moins 5 ou 600; mais je vous assure que, quand bien mesme il me voudroit nourrir pour rien, je ne voudrois pas demeurer chez luy; il est fort mal logé, ce sont des gens quy sont fort malpropres et quy vivent comme des cochons. Leur maison est toujours pleine de gens de guerre quy y demeurent. Je vais manger en auberge, c'est icy la mode, et tous les honnestes gens le font.

Catherine Crommelin à son fils Frédéric de Coninck, à Hambourg.

Du Hâvre, ce 3 février 1683.

... Ton frère Jean est venu icy depuis mon retour de Rouen pour me solliciter de consentir à son mariage, je luy promis que

je ne ferois plus aucune suite contre luy. Pour y parvenir, il faut qu'il obtienne un arrest de la Cour, ce pauvre garçon c'est entesté de cette fille comme une beste, sans considération sy cette son bien, et s'il peut nourir une famille sans ce qu'une femme luy donneroit, ou sy il y trouveroit son establicement, mais icy cette tout le contraire, il n'y a aucun avancement pour luy, le père Du Val luy a promis seulement 150 livres par an pour tout bien, ne sera-t-il pas bien gras, ne faut-il pas estre foux; pas de suports de sa famille, ils sont tous avocats, quy ne scave ce que cette du négoce, enfin, mon fils, j'ay bien du desplaisir...

... Je tacheray par Mr Camin[1] de te faire tenir une lettre pour Mr de la Conseiller[2], pasteur à l'église françoise à Hambourg, son frère a espousé une des filles de Mr Beuselin à Rouen, il fait bien d'estre connu de ces messieurs...

... Tâche de te mettre en bonne réputation, afin que sy Dieu t'a destiné pour demeure à Hambourg, que tu y puisse trouver une femme de bonne famille quelque jour, et où tu y puisse trouver un asile assuré, et trouver à te mettre en compagnie. Il ne faut plus songer à ce pays, je voudrois estre avec toy, avec tes 3 sœurs, et que j'y puisse gagner ma vie...

Frédéric de Coninck a Abraham Lucas, à Amsterdam.

Hambourg, le 30 janvier/2 février 1683.

... Vos livres sont enfin arrivés, mais j'y ay trouvé du changement, car au lieu d'un Tacite, vous m'avez envoyé « l'État de France »; j'aurois mieux aimé le premier. Il manque aussy un Boileau; vous auriez pu en mettre un en blanc, je l'aurois fait relier icy. J'ay à me plaindre de vous, de ce que vons les avez gardés si longtems; vous auriez pu me les avoir envoyés plus tost...

Catherine Crommelin à son fils Frédéric de Coninck, a Hambourg

Au Hâvre, ce 24 février 1683.

... Mon très cher fils. Je vous ay écrit et à ton frère Robert soub ta couverte le 3 du courant que j'espère te sera bien par-

1. Jean Camin, gendre de Catherine Crommelin.

2. Pierre Emérence de la Conseillère, ancien pasteur d'Alençon, prêche à Hambourg pour la première fois le 9 juillet 1682. Son frère Louis, sieur de la Conseillère, avocat au parlement de Rouen, avait épousé Catherine Beuzelin, fille de Benjamin, de Rouen.

venue; je n'ay du depuis receu aucune des tiene, la présante n'estant que pour t'aviser que ta sœur Camin fait travailler à force à ton ameublement. Elle me mande qu'il sera fort jolly, et que Mr Leloup accomode deux chaires de repos à la mode, et des carreaux pour mettre sur les autres, elle fait faire 3 paires de draps d'une bonne toille. Je n'ay point ordonné pour un lict de plume. Ce seroit envoyer l'eau à sa source, car les plumes sont à Hambourg meilleur marchée qu'en France; quant tu aura toute ton équipage, tu en acheptera un, il te faut prier quelque femme quy cy cognoisse pour aller avec vous, et en achepter un bon chez quelque fripier, là ou on en trouve de rencontre assez bons et à bon marchez, il faut aussy le traverssin parreil au lict. Ne fais point la despence d'en faire faire un neuf, car un lict coute beaucoup et il vous faut espargner. On te fait un bon matelas, je n'ay point non plus ordonné de table, je crois que tu en trouvera comme en Hollande qui sont de bois de sape paint, quy sera a juste prix. Le tout sera prest pour charger dans le premier vaisseau pour Hambourg, et moy je me despaiche à broder une toillette pour t'envoyer avec, et pour Robert quelque linge.

Je crois que Mr Oursel a ordonné pour luy faire des chemises, il n'en faut faire que 6 en attendant autre nouvelle; tu le diera à Robert afin qu'il le die à Mr Bohme. Ton frère François a esté icy depuis pèu de jours. Je luy ay parlé de ton argenterie, que tu la voudrois tenir, il me dit qu'il ne say par quel moyen te l'envoyer, à moins de payer les droits de sortie, quy sont grand; et les risquer à un maitre de navire, comme ils sont visité sur la rivière et estant trouvé, tout seroit confisqué et entièrement perdu. Faut encor un peu attendre, et sy on ne trouve occasion, on la vendra et ton frère te remettra l'argent, car, mon cher fils, il faut pensser à t'establir où tu est et penser ä vous de près. Je te le dis sérieusement, que le plaisir de vostre jeunesse soit passée, intriguez-vous à chercher où il y auroit à gagner en quelque manufacture de France. Tu vera quand ton meuble sera arrivée, à la tenture de la chambre, et à la tenture du lict, on faict à Elbœuf, pour tendre des chambres, d'une sorte de tapisserie comme sy elle estoit faite à l'esguille, il y a de 50 livres jusques à 3l l'aune en carrée, il s'en fait d'autre à juste prix, la tiene te poura règler, il pouroit y avoir à gagner aux papiers. Estudy toy mon cher enfant, à travailler, ne regrette point les oignons d'Esgipte, comporté-vous honestement et craigné Dieu, souviens-toy de ce que ta tante béguine t'a écrit[1], et ne fais point

1. En date du 15 mars 1682, elle lui écrivait : « Il me semble que vous feriez mieux d'aller demeurer encore avec un marchand avant de hasarder votre capital, et de demeurer quelque part où il y a des filles avec lesquelles vous pourriez après faire, par votre bon comportement, un bon mariage, et entrer dans le négoce du père ».

comme ton frère Jean, quy ce veut mettre dans une famille là ou il n'aura ny suport ny apuie. Pour moy, je ne vous suis plus en suport en rien, Dieu m'en a otté les force, implorée le secours de l'Éternel, et il ne vous abandonnera point. J'ay bien de la douleur pour Robert demeurant oisif, je te prie, mande-moy son estat; je te le recommande. Ton frère Jean, à ce qu'on m'a dit, travaille à force à son compte pour ce marier après. Je t'ay mandé par ma dernière que je voudrois bien voir 2 pièces de 6 aunes de ces toilles de Silésie, pour voir sy elle sont comme nos batiste d'icy; envoye m'en 2 pièces, adresse les à Mr Camin. Ton frère m'a apris que ton gros cousin Daniel de la Chambre [1] est party pour aller où il a toujours dit...

Jean de Coninck à son frère Frédéric de Coninck.

Rouen le 25e de févr 1683.

Monsieur mon frère,

Par la vòtre du 29 Xbre 8 janr dernier, j'ai veu la bonne volonté que vous avez pour moy, de vouloir bien consentir à mon mariage avec Mademoiselle Du Val; malgré tout le dégoust qu'on a pu vous en donner, alléguant pour ce faire mille impertinentes raisons, et fausses. Celle-cy est pour vous en marquer ma reconnoissance; toutefois, en passant, je vous diray que votre consentement n'estoit que conditionnel, et avec un « pourvu que mon frère y veille bien signer », ce qui estoit proprement ne me rien dire puisque vous deviez bien sçavoir qu'il estoit de ceux qui s'y oppozoient. Mais il n'est plus question à présent de tout cela, j'ay changé de dessein, et ne me veux plus marier sy tost, ny auparavant que mes affaires ne soyent en meilleur état et que je n'aye vuidé avec Oursel, lequel est un vray fripon, et un malhonneste homme, lequel l'autre jour eut assez d'effronterie que de me menacer qu'il ne me donneroit pas un sou que je ne feusse vuidé avec luy, mais il n'a qu'a charier droit, car il a affaire à un homme qui ne luy donnera guère de cartier...

J'ay à vous apprendre pour autre nouvelle que notre frère [2] est fortement amoureux de Mademoiselle Camin [3], et qu'il porte là ses prettentions, et qu'ainsy vous avez deux frères qui voudroient vous donner une belle sœur...

1. Daniel de la Chambre, baptisé le 11 mars 1649 à Quevilly, fils de Daniel de la Chambre et de Marie Crommelin, et par suite neveu de Catherine Crommelin.

2. François de Coninck.

3. Il s'agit sans doute de Marie Camin, la future fiancée de Frédéric de Coninck.

Frédéric de Coninck à sa mère Catherine Crommelin.

Hambourg, le 9 février/1er mars 1683.

...Sy j'avois 3 ou 400 V[1] en mains, je pourrois faire quelque chose, car lorsque j'auroy encore envoyé à Rouen quelque marchandise, je n'auray plus d'argent, et il faudra que j'attende 8 ou 10 mois auparavant que les dettes soient rentrées ; on ne vend à Rouen qu'à terme, et au contraire on n'achepte icy qu'en payant comptant en banque. J'ay fait icy quelques bons amis, et, entre autres, un quy me met en réputation, et sous le nom duquel je fais mon petit négoce, car on ne sçaurait négocier icy qu'en s'accordant avec la ville et en payant tous les ans une somme d'argent que les Messieurs de ville vous imposent, pour avoir permission de négocier, il faut aussy payer d'abord 500 livres pour avoir un compte en banque, ce que je ne feray qu'à la dernière rigueur et que je ne sois découvert. Je ne fais rien du tout pour aucune personne. Le sieur Pierre Godefroy le jeune m'a escrit depuis peu en termes fort civils ; il m'a fait l'offre de ses services, c'est un bon garçon quy entend les affaires, et quy le fait exactement. Je luy ay envoyé pour mon compte pour plus de 1 000 marcs de cuivre en planches, il m'a fait espérer que je pourrois gagner environ 8 pour cent...

Catherine Crommelin à son fils Frédéric de Coninck

Au Hâvre, ce 16 mars 1683.

... Je vois que vostre oncle ne vous veut rien remettre que n'ayez 25 ans, pour moy je ne puis rien en cela envers luy, et je n'oserois luy écrire, mais il ne vous peut refuser de vous payer tous les ans l'interest, quy te serviroit ailleur. Mon pauvre fils, je voudrois te pouvoir donné bien de l'avance pour te mettre à faire grand commerce, mais il est bon de ne pas trop embrasser d'abord, vaut mieux de commencer peu à peu, et principalement en ce tems fâcheux, où on ne say pas à quy ce fier, car on entend que faillite de tout costé. Pierre Godefroy est un bon garçon et bien diligent, et quy fait de bonnes affaires, ce jeune homme fera une bonne maison, il travaille et il est fort honnest, pleut à Dieu que tu eusse un sy bon-commencement que luy. Quant à la commission que tu me donne[2], en vérité, il n'est pas encor tems, il faut batir ta cuisine auparavant, il n'y a personne icy...

1. Écus.
2. De lui chercher une femme.

Au Hàvre, ce 19 may 1683.

... J'ay du desplaisir de voir que tu n'ayme pas le pays, tu en disois de mesme quand tu estois en Hollande[1], que les gens sont brutau; mon cher enfant, par toutes sortes des pays il y a des gens mal sivilisée, mais on trouve aussy des honneste gens avec quy on fait societtée; je te prie, ne te desplais point...

Jean n'est plus sy pressé pour ce marier...

Au Hâvre, ce 7 juillet 1683.

... Je suis fort en peine, ton frère Robert n'est pas encor arrivé, le vent a esté contraire; depuis 2 jour il paroit propre, j'espère que dieu l'a préservé et qu'il arrivera en bref. J'ay vendu les 4 morceaux de toille Silésie par le prix de £ 21 : 2s, ces sorte de toille ne sont pas propre pour ce lieu, il n'y auroit cependant à prendre sy les messieurs de la romaine ne prenoit de sy grand droicts, ils ont fait payer à vostre frère à Rouen comme cy sceut esté de belles toilles, ainsi sans çonter le frait au maître de navire, ne voilà que ce qu'ils ont cousté, et j'ay eu bien de la peine à m'en deffaire, ainsy il y a à perdre. J'ay envoyé à ta sœur à Rouen de la dentelle pour £ 23 : 10s, le surplus je te le donne avec un bonnest brodée, que j'ay prié Mr Camin de le donner à un bon maitre de navire pour te le porter. Les dentelles sonte à présant au plus chere de l'année à cause qu'elle sont plus demandé, aussy sont-elle plus blanche, elle seront à meilleur marché dans hivert...

... Mon fils, dans l'incertitude où tu est, il ne falloit pas demander des meubles, ny faire faire un lict, car quant il faut vendre on perd gros, et de transporter il coûte beaucoup, il ne vous faut pas dire ce que votre chambre a couté, car sy tu la voulois vendre, on la demanderoit fort au dessous.

Ton cousin François de la Chambre[2] est de retour à Rouen de Saint Quentin, où il a esté menée sa sœur à la nopce de ta cousine Jeanne Crommelin, la dernière fille de feux mon frère Louis, quy est mariée à Mr Gilot[3] d'Alençon, où ma sœur sa mère est allée mener à son ménage avec ta cousine de la Chambre[4], quy se proumène bien. Elle est cause que ta sœur ne m'est pas

1. Avant d'aller à Hambourg, Frédéric de Coninck avait séjourné à Amsterdam de 1676 à 1679.

2. François de la Chambre, baptisé à Quevilly le 1er juillet 1655, était fils de Daniel de la Chambre et de Marie Crommelin, et par suite neveu de Catherine Crommelin.

3. Abraham Gillot.

4. Marie de la Chambre, baptisée à Quevilly le 1er mai 1647, sœur de François. Elle épousa par la suite M. de Vasony, gentilhomme normand, et mourut peu après.

encor venue voir, elle y veut venir. Si tu say quelque bon gros bourgmestre, tu fera bien de luy envoyer. Tu aura apris par la gazette le grand houragan quy est arrivé le 25 du passée sur toute la ville de Rouen et à une lieu à la ronde, cette orage a fait un tel ravage qu'en un quart d'heure de tems elle a endaumagé toutes les églises en général : le beau portail de Nostre Dame abatue, les orgues perdu, le clocher St André abatu, celluy de St Michel transporté de l'autre costé de la rue et tombé sur des maison quy en a fait abatre le comble. C'estoit une chose terible, toute les vitres de toute les maison presque toute cassée, et les couverture, mais le plus grand mal a tombée sur les église, la flèche de Nostre Dame panche de 18 pouce, celle de St Martin est aussy penchée, il y a un désordre terrible. Sy cette orage eut duré une heure, on dit que la ville eut submergé, la grelle tomboit grosse comme des œuf. Cette un effect du juste couroux de Dieu, il nous a épargné afin que nous retournions à luy. Entre autres, on m'a dit que Mr Morin avocat est noyé, il se baignoit et n'a sceu se sauver, d'autre quy se sont sauvé tout nud, leur abit perdu, et leur corp tout meurtrie de grelle ; de vivant d'homme on a veu tel chose....

Au Hâvre, ce 24 juillet 1683.

... Pour ce quy est de venir icy, ne le fais point, tu en aurois du regret, car tu aurois grand peine pour sortir du pays, on observe de rigueur. Ton frère n'est point encor party, encor 8 ou 9 mois aprendra bien des choses, on scaura quel résolution prendra vostre frère et alors vous vous resolverez ensemble, car de revenir, il n'est nulement conseillable. Jean est encor de mesme, il travaille à son compte...

Frédéric de Coninck à sa mère Catherine Crommelin

Hambourg, le 20/30 juillet 1683.

... Comme je vous l'ay toujours dit, je ne feray jamais rien sans vostre consentement, et sy je n'avois craint de vous désobliger, je n'aurois pas demeuré huit jours dans Hambourg ; j'ay dépensé depuis que je suis icy près de 3 800 marcs, et cependant je vis comme un misérable ; j'en suis moy-mesme confus quand j'y songe. Je ne me soucie pas où demeurer, pourvu que je m'y puisse mieux accoutumer qu'icy, et que j'y puisse mieux trouver mon compte et faire moins de dépense. Car icy, quand mesme j'aurois tout mon capital entre les mains, et encore une fois autant, tout ce que je pourrois faire seroit de gagner ma dépense ; car, pour ce quy est des manufactures françois, ce n'est point

mon affaire, et il y a icy trop de gens quy s'en meslent. Il ne reste donc que les marchandises qu'on peut envoyer d'icy à Rouen, quy pour la plupart consistent en fer, en cuivre, etc. C'est le plus pauvre négoce du monde et on n'en retire pas l'interest de son argent, de sorte qu'il n'y a rien à faire icy pour moy...

Catherine Crommelin à son fils Frédéric de Conink

Au Hâvre, ce 7 aoust 1683.

... Ta sœur Camin est party le 3 courant et est bien arrivée chez elle avec son fils[1] quy est gentis et Ester Torin[2], et ta sœur Terotte[3] qu'elle a menée à Rouen pour aprendre le catéchisme...

... Mon cher fils, faut avoir patience, toute chose ne nous reüsis pas comme nous voudrions. Ton frère François est party hier de Rouen pour Anvers, on a peine à quitter ces affaires, estant à presant fort attaché, et autant il a fait le garçon, plus il est retiré, il est métamorphosé...

... J'ay pris la liberté d'écrire à Mr Marcq Peter, autre fois sy amis à vostre cher père, après l'avoir leu, cachette la et la porte et luy fais mes baise main. Robert m'a dit qu'il a 2 belles filles, sy ce Mr vouloit, il te pouroit ayder de son avis, fais luy visite souvent. Je croiois que François de la Chambre feroit merveille avec toy, il me semble qu'il couche en joue une demoiselle Martel[4] à Londres...

Frédéric de Coninck à sa mère Catherine Crommelin

Hambourg, le 10/20 aoust 1683.

Ma chère mère, j'ay bien receu celles dont il vous a plu de m'honorer, l'une du 24 passé, et l'autre du 7 courant. Vous m'écrivez de travailler avec ce que mon oncle a à moy entre ses mains; ce seroit bon s'il vouloit me le remettre; c'est avec bien de la peine qu'il me remit, il y a un an, 3 000 marcs lesquels sont présentement dépensés; il m'a écrit qu'il n'y a rien à espérer que je n'aye 25 ans. Je ne scais pourquoy vous voulez absolument que je reste icy, je voudrois vous pouvoir obéir en cela, mais c'est

1. Jean Camin, baptisé à Quevilly le 21 janv. 1680.
2. Ester Torin, née en 1666, fille de Jean Torin et d'Ester Crommelin, et par suite nièce de Catherine Crommelin.
3. Ester Oursel, née en 1673.
4. Sans doute une sœur d'Élisabeth Martel, femme de son frère Jean de la Chambre.

une chose que je ne pourray jamais faire, car, quand je serois certain de faire icy ma fortune, je n'y voudrois pas demeurer. Le séjour de Hambourg m'est trop odieux, et la nation trop insupportable, il faut que j'en sorte cette année quoy qu'il en coûte. Enfin, je m'estime le plus malheureux des hommes, je voudrois estre un simple gentilhomme, et n'avoir que cinq sols; je chercherois ma fortune à l'armée, et sy présentement j'en estois capables, je m'envolerais dès demain. Je ne scais de quel bois faire flèche. J'irois aux Grandes Indes sy je pouvois y avoir quelque employ; pourtant j'aimerois encor mieux aller demeurer en Amérique, soit en terre ferme, soit aux Iles, je voudrois y avoir une bonne habitation, il me semble que j'y vivrois fort content. Je serois bien aise d'y faire un voyage, pour reconnoistre les lieux avant de m'y établir. Je vous prie de vous enquérir quand il partira un vaisseau, et de me le mander, je partirois aussitost pour m'y embarquer; c'est à quoy je vous prie de songer. J'ay délivré vostre lettre a M[r] Marc Peter, quy m'a fort bien receu; il vous baise les mains...

Catherine Crommelin à son fils Frédéric de Coninck

Au Hâvre ce premier septembre 1683.

... Cette guerre nous va encor troubler, et on ne laisse pas que de nous persécuter. Je suis bien aise que M[r] Peter t'a fait bon accueil, va le voir souvent, et tu vaira s'il te parle en bons amis, et luy pourriez mander son avis. Mon pauvre cher enfant, je ne say que te dire d'avantage, je voudrois sçavoir quelque lieu pour pouvoir gagner quelque chose, et nous nous mettrions ensemble, mais il faut demeurer icy tant qu'il plaira à Dieu me tirer d'opresse...

Au Hâvre, ce 7 novembre 1683.

Mon très cher fils, j'espère ton arrivé à Rouen[1] en bonne santé et qu'auré trouvé tous nos amis de mesme. Je croiois, au retour du temple, trouver les nouvelle de ton arrivé, je n'en ay point, ce quy me mest en peine. J'espère que notre Seigneur t'a préservé de mauvais accidents. Tu n'aura point manqué d'envoyer à la charette demander vostre malle et le paquet de ta robe de chambre à quoy j'avois liez tes botte rouge et tes soulier, mais mal accomodé à cause que l'heure me pressoit fort. Tu say que le port en estoit acquitté icy. Je ne crois pas qu'ayé soupée à Lille-

1. Frédéric de Coninck ayant quitté Hambourg dans les premiers jours d'octobre, arrivait sain et sauf au Hâvre à la fin du mois. De là il repartait au bout de quelques jours pour Rouen.

bonne avec la compagnie de la charette, ayant apris qu'il y avoit 2 capucins, sy ce n'est que Madame Coquemer[1] t'ay joint pour les quitter. J'ay apris aujourd'hui qu'elle est allée au mariage de Mr Vereulle[2], son frère. Mande-moy la résolution que prendrez et ce que fait ton frère Jean.

Durant les mois suivants, Frédéric de Coninck, réside à Rouen chez Monsieur Dumesnil, rue Sr Etienne, et s'occupe surtout à terminer ses comptes avec son beau-père Oursel, qui avait géré sa fortune jusqu'à présent. C'est vers cette époque qu'il fait la connaissance de Madlle Mayon Camin[3], cousine-germaine de son beau-frère et orpheline de père et de mère. Le 31 mars 1684, au temple de Quevilly ils présentent tous deux au baptême Catherine Camin, nièce de Frédéric de Coninck. Puis, c'est la liquidation des comptes avec M. Oursel, et Jean de Coninck en profite pour se marier à Marthe Duval, après plus d'un an de fiançailles. Le 8 octobre, Frédéric de Coninck, s'embarque sans difficulté à Quillebeuf, et, après 8 jours de mer et 8 jours de rivière, il arrive à Hambourg le 23 du mois. Il ne s'agit plus de faire de nouvelles affaires, mais de terminer au plus vite les anciennes, et de ramener ses effets personnels.

Catherine Crommelin à son fils Frédéric de Coninck, à Rouen

Au Hâvre, ce 8 novembre 1684.

... Pour nouvelle, le dit Sr Hervost a esté dimanche dernier en cette ville venant quérir Mr P. Godin[4] pour s'accorder avec sa fille quy est à Rouen chez sa sœur, il a tant cerchez qu'à la fin il a trouvé, ce seront deux moiens sains ensemble. Mr Vanderhult[5]

1. Parmi les nouveaux convertis, au Hâvre (1689) se trouvaient plusieurs Cocquemer (Amphoux, *Hist. du Prot. au Havre*, p. 408 et 409).
2. Le nom Vereul se retrouve fréquemment dans les registres de Quevilly.
3. Marie Camin, née à Abbeville le 14 novembre 1659, était fille de Louis Camin et d'Anne Santerre.
4. Parmi les « nouveaux convertis » du Hâvre, en 1689, se trouvent : « Pierre Godin, sa belle-mère, 5 enfants dont 1 garçon âgé. Un autre en Hollande ». Il habitait rue Semauville (la rue d'Estimauville actuelle), non loin des Oursel. (Amphoux, *Hist. du Prot. au Havre*, p. 409).
5. Parmi les protestants restés à Rouen en 1689, on trouve « le sieur Vanderhulst, marchand, hollandais de nation, bon négociant, duquel M. Louvois

a aussi accordé sa fille aînée à Mr Geudeville de Dieppe, on dit que Mr Vanderhult a promis 20 000 livres, cela est beau...

Frédéric de Coninck à sa mère Catherine Crommelin, au Hâvre.

Hambourg, le 12/22 décembre 1684.

Ma chère mère, j'ay bien receu celle qu'il vous a plu de m'écrire le 8 du mois passé, j'ay depuis appris la perte du navire « l'Espérance » ce dont j'ay bien du chagrin. Dieu soit loué que les marchandises et les ustensiles aient été sauvés. Ma sœur m'a écrit que Mr Oursel avoit acheté un autre navire, je souhaite de tout mon cœur qu'il ait meilleure fortune...

Comme vous estes tout mon support et mon appuy, je ne peux m'adresser à un autre qu'à vous pour vous découvrir ce que j'ay sur le cœur; je vous diray donc qu'il y a 3 ou 4 mois que je suis accordé de paroles avec Madlle Mayon Camin, ma commère. C'est une personne quy a infiniment de l'esprit et de la conduite, et avec laquelle je ne doute pas que je sois heureux. Nous nous sommes jurés un amour inviolable, et nous nous écrivons toutes les semaines deux fois. Je vous prie, au nom de Dieu, d'approuver mon choix puisque je n'en peux faire un meilleur, et d'y donner les mains. Puisque c'est vous mesme quy avez pris la peine d'en faire la demande pour moy, donnez-y, je vous prie, vostre consentement, je vous en prie par toute l'amitié et toute la tendresse que j'ay pour vous, et par tout ce que nous craignons et révérons le plus. Si cela ne réussissoit pas, il n'y auroit pas de mort que je n'aimasse mieux supporter; je serois incapable de jamais rien faire, et ce seroit infailliblement ma perte. Sy, au contraire, cela réussit comme je l'espère, je songeray effectivement à un établissement solide, et je crois qu'avec l'aide de Dieu, je feray quelque chose...

Frédéric de Coninck à sa sœur Catherine Camin, à Rouen.

Hambourg, le 15/25 décembre 1684.

... Il faut espérer que Dieu aura pitié de nous, et qu'il fera cesser la persécution ; il y a tant de milliers de personnes quy demeurent en France et quy s'y établissent tous les jours, pourquoy ne pourrois-je pas y demeurer aussy bien qu'elles?...

se sert très souvent, il ne se trouve à aucune assemblée, est le solliciteur de ceux de la religion qui ont des affaires ». M. Lesens ajoute : « Antoine Vanderhulst, fils d'Antoine Vanderhulst et de Madeleine Everast, de la Haye, en Hollande, marié, le 9 juillet 1622, à Sara Vanderschalque (5 enfants) ».

Frédéric de Coninck à sa mère Catherine Crommelin, au Hâvre.

Hambourg, le 3/19 janvier 1685.

Ma chère mére, vostre lettre du 3 de ce mois m'a mis dans un mortel chagrin, j'attendois plus de consolation de vous dans l'ennuy ou je me trouve. Je croyois m'estre étendu assez sur ce que je vous ay écrit touchant l'état ou je suis avec Mad^lle^ Mayon : ma mère, je veux bien vous dire que c'est une chose faite et quy se fera ; quand je devrois mourir de mille morts, il faut qu'elle se fasse : je l'épouseray dussé-je épouser avec elle dix fois plus de procès qu'elle n'en a...

(*A suivre.*)

SÉANCES DU COMITÉ

---

14 novembre 1922

Assistent à la séance, sous la présidence de M. John Viénot, MM. R. Garreta, R. Puaux, E. Rott, R. Reuss, M. Vernes et N. Weiss. MM. R. Allier, Cornélis de Witt, J. Fabre et J. Pannier se font excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. Maurice Vernes prend la parole à propos d'une communication, faite par M. le pasteur D. Bourchenin, d'une lettre d'Auguste Comte où il se déclare l'élève de Daniel Encontre et reconnaît que c'est à lui qu'il doit « le premier éveil de sa vocation intellectuelle et même sociale » (1922, 183). M. Maurice Vernes se demande comment, après avoir reconnu tout ce qu'il devait à ce professeur protestant, Auguste Comte en est arrivé à parler du protestantisme dans les termes les plus malveillants. Le positivisme s'est approprié cette attitude à notre égard et aujourd'hui, par exemple, M. Pierre Lasserre, qui est le représentant de la doctrine positiviste, est très favorable au catholicisme et ne manque pas une occasion d'attaquer le protestantisme.

M. le président informe le Comité que le 7 novembre était le 25e anniversaire pastoral de M. Staehelin qui est à la tête de l'Église de Fredericia en Danemark, laquelle a célébré en 1919 le

deuxième centenaire de sa fondation par des réfugiés français. Informé par M. le pasteur Nicolet de Copenhague, M. Viénot a envoyé au nom de notre Société une lettre de félicitations à M. Staehelin. Il profite de cette occasion pour adresser, également au nom de notre Société, ses félicitations à notre vice-président M. Edouard Rott, à l'occasion de sa nomination de commandeur de la Légion d'honneur et de docteur ès lettres *honoris causà*, de l'Université de Neuchâtel. M. Rott remercie le président et le Comité des paroles aimables qu'il a bien voulu lui adresser.

Le président entretient ensuite le Comité de l'assemblée générale de notre Société que, lors de notre dernière séance, on espérait pouvoir tenir à Mazamet. Il n'a pas été possible de donner suite à ce projet qui aurait dû être connu et pouvoir être préparé dans la région longtemps à l'avance. Il propose que, si possible, cette assemblée se tienne à Paris, soit encore avant Noël, soit plus tard.

M. René Puaux informe le Comité qu'il a pu faire représenter dans le Comité qui s'est organisé en faveur des réfugiés d'Asie Mineure, le protestantisme qui depuis si longtemps et presque seul s'est intéressé tout particulièrement aux Arméniens et aux chrétiens persécutés en Orient. Il se propose aussi de faire une communication sur un galérien nommé Gargasse qui correspondait avec Benjamin Franklin.

Bibliothèque. — Le secrétaire a obtenu des héritiers de M. Engel-Gros, un très beau volume, non mis dans le commerce, sur le château de *Ripaille*, ancienne abbaye près de Thonon qui fut au XVIe siècle administré, pendant quelques années, par un frère de Farel, — et de M. de Quatrefages de Bréau, un registre de consistoire en très mauvais état, mais qui se trouve être celui de l'Église de *Sauve*, antérieur à celui qui a été mentionné dans un précédent procès-verbal.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE
ET COMPTES RENDUS CRITIQUES

Étienne de La Boétie et l'édit du 17 janvier 1562

La bibliographie des travaux imprimés et des sources encore inédites qui concernent les débuts des Guerres de religion en Guienne a été esquissée dans le récent travail de M. Lucien

Romier, *Le Royaume de Catherine de Médicis. La France à la veille des guerres de religion* [1], au chapitre où cet historien dresse l'état des forces protestantes aux environs des années 1560-1562. Elle est donnée plus complète, avec un récit des événements, dans les ouvrages déjà anciens de Gaullieur, *Histoire de la Réformation à Bordeaux* [2] et du baron de Ruble, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. II [3], et *Jeanne d'Albret et la guerre civile*, t. I [4], et surtout dans l'important travail de M. Paul Courteault, *Blaise de Monluc historien* [5]. C'est là qu'il faut chercher actuellement l'histoire la plus détaillée et la plus impartiale des commencements des « troubles » dans le pays de Guienne.

A qui voudrait pourtant reprendre cette importante question, il faut indiquer un *Mémoire touchant l'Édit de janvier 1562* dû à la plume de l'illustre ami de Montaigne, le conseiller au Parlement de Bordeaux, Étienne de La Boétie. Quand celui-ci mourut, le 18 août 1563, peut-être de la peste, à Germignan, à quelques kilomètres de Bordeaux, au moment où il se préparait à gagner les propriétés de sa femme, situées dans le Médoc, Michel de Montaigne, présent à son lit de mort, recueillit cet opuscule avec d'autres papiers et sa bibliothèque. Il le signale dans ses *Essais* quand, après avoir parlé du *Discours de la Servitude volontaire*, écrit « par manière d'essay en sa première jeunesse, à l'honneur de la liberté contre les tyrans », il cite encore comme étant du même La Boétie « quelques mémoires sur cet édict de janvier, fameux par nos guerres civiles ». Et il annonce l'intention de les publier quelque jour. Mais il n'en fit rien. Le mémoire demeura longtemps inédit et ce n'est que ces années dernières que M. Paul Bonnefon, l'érudit conservateur à la Bibliothèque de l'Arsenal, en découvrit une copie aux folios 131 à 164 d'un recueil factice portant le n° 410 des Manuscrits de la Bibliothèque Méjanes à Aix.

M. Paul Bonnefon, mort l'an dernier, longtemps secrétaire de la *Revue d'Histoire littéraire de la France* s'était pour ainsi dire, fait une spécialité de tout ce qui se rapportait à la Boëtie. Né à Sauveterre-de-Guienne, il était presque le compatriote du conseiller au Parlement et il avait donné en 1892 une édition de ses *Œuvres Complètes*, à laquelle est jointe une foule de commentaires et de notes [6].

1. Paris, Perrin, 1923, 2 vol. in-8°.
2. Bordeaux, 1884.
3. Paris, 1887.
4. Paris, 1897.
5. Paris, Picard, 1908. — Depuis, ce même historien a fait paraître deux volumes d'une savante édition des *Commentaines* de Blaise de Monluc (Paris, chez Picard). Le premier a paru en 1911. Le troisième et dernier volume paraitra avant la fin de l'année.
6. *Œuvres complètes d'Estienne de La Boétie* publiées... par Paul Bonnefon, bibliothécaire à l'Arsenal. Bordeaux-Paris, 1892, in-8°. — M. Bonnefon

Le *Mémoire sur l'Édit de janvier* fut publié par lui dans les deux premiers fascicules de l'année 1917 de la *Revue d'Histoire littéraire de la France*. Il a été depuis l'objet d'une réimpression dans un volume de la Collection des chefs-d'œuvre méconnus, à la suite du *Discours de la servitude volontaire*[1].

La publication est précédée d'une courte introduction où M. Bonnefon rapporte d'abord les circonstances qui ont amené la découverte de l'ouvrage ; il donne ensuite les raisons qui permettent de l'attribuer à Étienne de La Boétie, en faisant valoir le rôle important que celui-ci a joué avant les premiers « troubles », quand il accompagne Charles de Coucis, seigneur de Burie, lieutenant du roi de Navarre, chargé au mois de septembre et octobre 1561 d'une mission de pacification dans le pays d'Agenais. Il essaie également de déterminer la date de la composition de l'ouvrage et, non sans quelque hésitation, il la place au milieu de l'année 1562.

Une rapide analyse du mémoire termine cette introduction.

Bien que les « *Mémoires sur l'Édit de janvier 1562* » soient à mettre parmi les sources de l'histoire des débuts des guerres religieuses en Guienne, tant en raison de la personnalité de son auteur que des motifs qui ont amené sa composition, il serait vain de vouloir y chercher des précisions sur les événements de cette province à la suite de l'application de cet édit. La Boétie n'y fait que de rares allusions à ce qui se passa en Guienne, « notre Guienne ».

Il se place, à peu près constamment, au point de vue le plus général, « le sujet de sa délibération étant la pacification des troubles ». Ayant noté la cause du mal en « la diversité de religion », il en cherche l'origine et la trouve, non point dans l'action de tel ou tel grand personnage, comme Luther, Zwingle ou autre, mais dans l'état même de l'Église Romaine : « l'origine de cette calamité, dit-il, est l'abus des ecclésiastiques et la mauvaise vie et insuffisance des pasteurs, qui était si grande et si notoire qu'elle a ému cette querelle et a servi d'un argument invincible à leurs adversaires ; et de cela en est un témoignage certain si on veut se resouvenir où se prit premièrement le feu. Ce fut, je

avait également publié dans les *Archives historiques de la Gironde*, t. XXVIII, p. 121-143, vingt-deux arrêts du Parlement de Bordeaux, rendus au rapport d'Etienne de La Boétie.

1. La Boétie, *Discours de la Servitude volontaire* suivi du *Mémoire touchant l'Edit de janvier 1562*. Introduction et notes de Paul Bonnefon. Paris, Bossard, 1922. (Collection des Chefs-d'œuvre méconnus).

crois, aux indulgences l'an 1517, pour ce que de ce côté là sans doute, l'Église était si tarée, qu'il était impossible de couvrir cette difformité sans trop grande imprudence. Or le mal a toujours crû et cela pour autant qu'au lieu que le chef de l'Église devait avoir connu le vice et s'aviser de rabiller promptement ce défaut, ils firent tout le rebours, et au contraire de ceux qui, voyant la flamme allumée, abattent ce qui est près, même s'il est de bois et sujet à brûler. Car, en lieu d'être avertis par ce commencement des abus qui était parmi eux, d'ôter celui-là où l'hérésie s'était attaquée et encore les autres, afin de ne lui donner prise sur eux, ils s'opiniâtrèrent sans cause à maintenir ceux-là, attisant le feu par ce moyen et lui donnant alimentation et nourriture ; de sorte que depuis, s'étant embrasé vivement, il a consommé non seulement ce qui était de ce bâtiment gâté et vicieux, mais encore de celui-là même qui était bon, et solide, et bien fondé...

« On a fait encore pis, quand on a voulu maintenant non seulement maintenir les bonnes opinions, mais encore souvent des observances, ou indifférentes, ou par aventure abusives, avec le glaive et le feu. Car il n'est rien si dangereux en un état, l'orsqu'on veut garder qu'une opinion de la religion qui trouble la chose publique ne s'augmente, que de contraindre ceux qui la tiennent à l'approuver par leur mort...»

La politique de répression et de violence de François Ier et d'Henri II n'a fait que fortifier la religion naissante; après eux la politique de tolérance n'a pas remédié à l'état des choses : on a laissé s'établir deux « corps » d'églises en face l'un de l'autre : « Tout le désordre, déclare l'auteur, ne vient d'ailleurs,... car ça été rompre l'union du corps de cette monarchie et bander entre eux mêmes les sujets du roi. Depuis en ça on n'a cessé de voir misérables meurtres, pilleries, boutte-feux, saccagemens, assemblées en armes, forces publiques et une infinité de piteux spectacles inconnus à nos pères et non accoutumés en un état paisible et florissant..... En cela ne fallait-il point épargner à toute heure le glaive punissant et exercer la rigueur de la sévérité, *non pas comme au commencement gêner les esprits des hommes et vouloir se faire maître de leurs pensées et opinions* ».

A présent il n'y a plus que deux solutions à adopter pour sortir de cet état de choses : « ou confirmer la religion de nos prédécesseurs ou entretenir celle-là et la nouvelle et toutes les deux ensemble ».

Mais La Boétie ne peut « goûter cet entre-deux » d'où d'après lui on ne peut rien attendre qu' « une manifeste ruine ». Tout d'abord de deux opinions si contraires, l'une doit être manifestement fausse : le roi dont le devoir est de veiller au salut de ses sujets ne saurait souffrir qu'une des deux parties de son royaume

fasse ouvertement profession d'une fausse opinion, ce qui peut avoir les plus graves conséquences. En outre l'étranger pourrait profiter de cette division du royaume pour commencer la guerre et l'on sait que « ville divisée est à moitié prise »; en tout cas il aurait un motif de craindre que la doctrine défendue sur son territoire, et autorisée sur le nôtre par contagion ne pénètre chez lui. Enfin autoriser cet intérim serait propager la guerre civile : « nulle dissension », en effet, « n'est si grande ni si dangereuse que celle qui vient pour la religion : elle sépare les citoyens, les voisins, les amis, les parents, les frères, le père et les enfants, le mari et la femme; elle rompt les alliances, les parentés, les mariages, les droits inviolables de nature, et pénètre jusques au fond des cœurs pour extirper les amitiés et enraciner des haines irréconciliables ». L'expérience faite en ces dernières années a prouvé que ce système au lieu de procurer l'apaisement n'a fait au contraire que favoriser ce déchirement dans l'État : « C'est une vaine fantaisie et vraiment un songe d'espérer concorde et amitié entre ceux qui tout fraîchement ne viennent que de se tirer et se départir sur cette querelle, que l'une estime l'autre infidèle et idolâtre. C'est une noise qui se réveille toujours... »

Ainsi on ne saurait souffrir l'exercice simultané des deux religions opposées. Quel remède emploira-t-on? « Mon advis est de commencer par la punition des insolences advenues à cause de la religion, et après ne laisser comment que ce soit une église et que ce soit l'ancienne; mais qu'on réforme tellement celle-là qu'elle soit en apparence toute nouvelle et en mœurs toute autre; et en ce faisant user de telle modération qu'en tout ce que la doctrine de l'Église pourra souffrir on s'accorde aux protestants pour les ranger tous en un troupeau, faire revenir ceux qui ne seront trop délicats et leur donner moyen de se réunir sans offenser leur conscience et non pas déchirer la part de Jésus-Christ en deux bandes, chose détestable devant Dieu, et certaine révélation de son ire; et indubitable présage de l'entière ruine de ce royaume ».

Pour châtier les excès, La Boétie préconise la convocation dans chaque ressort de Parlement de *Grands Jours* qui puniront les délits et les crimes sans s'occuper des opinions religieuses.

Pour réformer l'Église et la mettre au goût des nouveaux réformés, il propose de supprimer le culte des images et celui des reliques. On conservera l'administration des sacrements, mais en la réformant de telle sorte que les protestants en usent sans en être choqués; enfin que « rien ne se fasse en l'église, je ne dis pas à prix d'argent, mais du tout où il y intervienne aucune mention de marché ou don ni accord volontaire ».

Telles sont les principales idées émises par La Boétie au cours

de son long mémoire. Les citations que nous faisons de cet opuscule donneront peut-être au lecteur la pensée de reprendre l'étude des débuts des guerres de religion en Guienne, en mettant en œuvre les nombreux documents inutilisés encore sur cette question qui existent à la Bibliothèque Nationale ou dans les Archives départementales et communales, ou encore, ce que nous ne souhaitons à personne, de s'engager dans la controverse qui s'est élevée à propos de la paternité du *Discours de la Servitude volontaire* entre MM. Armaingaud, Strowski, Villey et Bonnefon ou plus simplement enfin de relire, dans les *Essais*, le chapitre que Montaigne, à propos de la mort de La Boétie, écrivit sur l'amitié.

H. Patry.

Paul Chrétien-Audruger. — **Notice généalogique sur la famille Audruger et sa parenté**, Laval, 1922, 144 p.

Cet ouvrage, véritable travail de bénédictin, contient une généalogie très complète des familles de Vitré et de Laval apparentées aux Audruger, dont plusieurs intéressent l'histoire du protestantisme.

C'est ainsi qu'une des branches de la famille Audruger ellemême se convertit et émigra : ses descendants seraient encore répartis en divers pays.

A propos de la famille de Cahideuc qui était calviniste, M. Chrétien-Audruger cite un assez grand nombre de gentilshommes protestants, et notamment Paul de Paindeblé qui par son second mariage avec Judith de Ravenel se trouve être l'arrière-grand-oncle de Chateaubriand tandis qu'une fille de son premier mariage, Jeanne, avait épousé un apothicaire de Nantes, Pierre de Larroque, oncle de Daniel de Larroque.

Le mariage d'Antoine Aubert de la Mineraie avec Jeanne de Pestere, arrière-petite-fille de Martin de Pestere, recteur de l'académie calviniste de Gand qui mourut pasteur de l'église de Vitré, fournit à l'auteur l'occasion de décrire la descendance du fils aîné de Martin, Jean, qui lui avait succédé comme pasteur de Vitré et avait eu dix enfants de son mariage avec Jacqueline du Tertre.

Il est à remarquer que M. Chrétien Audruger adopte pour cette famille l'orthographe Peyster qui est celle, d'une autre famille protestante et gantoise avec laquelle il la confond, et dont il donne également une rapide esquisse.

H. de P.

Le Gallicanisme et la Réforme catholique.

Tel est le titre donné par M. Victor Martin, docteur ès-lettres et en droit canonique, à son *Essai historique* (c'est son sous-titre) *sur l'Introduction en France des décrets du Concile de Trente (1563-1615)* [1]. L'élément le plus important de son information réside dans les manuscrits des Archives secrètes du Saint-Siège, élément complété, interprété, voire corrigé par d'autres sources. Le point de vue particulier de l'auteur se manifeste dans ces lignes de l'Introduction : « Ce n'était pas une Réforme que les soi-disant Réformateurs d'Allemagne ou de Genève avaient faite ; c'était une révolution. La réforme, empoisonnée au Concile de Bâle par les passions anti-papales faiblement tentée au 5e Concile de Latran, la véritable réforme catholique, déjà réclamée au Concile de Vienne en 1311, ne fut œuvre accomplie qu'en 1563. »

Il reconnaît d'ailleurs « le grand abus... installé dans les affaires bénéficiales, où la simonie, le cumul effronté, le népotisme et la complaisance changeaient... la maison de Dieu en un lieu de trafic... et l'Église devait rougir de voir des biens, laissés pour l'entretien des œuvres pies, servir à la débauche et même au crime ». Il reconnaît « les scandaleux excès d'un Innocent VIII ou d'un Alexandre VI, les raffinements somptueux et le dilettantisme à demi païen d'un Léon X », mais il proclame, non moins haut, « que, dans le bilan des causes de la Révolution, l'une des plus profondes a été la résistance de l'autorité royale à la disposition fondamentale du Concile de Trente : qu'il devait exister un juste équilibre entre les bénéfices et les charges ». Car « l'œuvre disciplinaire du Concile, accueillie avec enthousiasme par la plupart des États catholiques, n'a jamais joui en France de la reconnaissance officielle de l'autorité civile ». Et c'est précisément, affirme hardiment M. Martin « cet esprit de défiance à l'égard de l'ingérence ultramontaine, ce souci de maintenir tous les privilèges et toutes les coutumes nationales, qui constitue le fond du gallicanisme ». C'est le parti des *Politiques* qui est « responsable de l'échec officiel du Concile en France ». Et c'est cette « opposition du gallicanisme à la nouvelle discipline » qui constitue le fond même du sujet traité ici. Aux archives du Vatican, qu'il a fréquentées pendant plusieurs années, l'auteur a « pu suivre, comme pas à pas, ces longues et laborieuses négociations changeant d'allure suivant la main qui les conduisait..., mêlées étroitement aux événements contemporains, dont le contre-coup les ralentit, les accélère ou les interrompt... plusieurs fois sur le

1. Picard, 1919. In-8° de xxvii-415 p. Prix : 20 francs.

point d'aboutir, mais finissant toujours par échouer devant la même opposition ». Et le soutien principal de cette irréductible opposition, M. Martin le trouve dans le Parlement (p. 398); il arrive ainsi à cette conclusion paradoxale que « depuis la Révolution seulement, aucun obstacle intérieur ne s'oppose plus, dans l'Église de France, à la pratique intégrale des vertus chrétiennes dont le Concile de Trente a voulu promouvoir l'efflorescence. » (p. 402). Il ne croit d'ailleurs pas à la possibilité d'une « résurrection du gallicanisme ; la nature des relations de l'Église de France avec l'autorité civile le rendra désormais impossible » (p. 403, note 2).

D'autre part, il consacre plusieurs pages à la Saint-Barthélemy (p. 105 et suiv.). D'après lui, elle ne fut pas la conséquence du coup manqué de Maurevel, comme la correspondance de la nonciature permet de le prouver : « Que la boucherie eût été moins épouvantable, c'est possible ; mais avant l'attentat du 22 août, un grand coup avait été décidé, où de nombreuses victimes devaient périr... Quant à la cour de Rome, elle ignore tout du projet jusqu'après sa réalisation. Mais quelle fut l'attitude du Pape devant le fait accompli ? Pour l'apprécier équitablement, il faut se mettre dans l'état d'esprit des contemporains... Ce que Grégoire XIII vit dans cet événement, c'est le retour de la France à l'unité religieuse » et « il en accueille la nouvelle comme un témoignage singulier de la miséricorde de Dieu... En revanche, il n'envoya pas spécialement une solennelle ambassade porter au roi très chrétien ses félicitations... la légation était décidée bien avant ». Mais « s'il n'avait point conseillé l'assassinat des protestants[1], il voulut toutefois en tirer tout le bénéfice possible pour la religion catholique ».

Toutes ces citations montrent que nous sommes en présence d'une véritable œuvre historique, dont on peut discuter les jugements et les conclusions. Mais (p. 402, l. 6) Cavour étant mort en 1861 n'a pu confisquer des biens ecclésiastiques en 1886 ; c'est sans doute 1856 qu'il faut lire.

TH. SCH.

1. Comme le fit Pie V en 1569 (*Réd.*).

CORRESPONDANCE

La prétendue ivrognerie de Luther

Dans le *Luther et le Luthéranisme* du P. Henri Denifle, traduit et complété par l'abbé J. Paquier, on lit cette phrase (I, 180) « Luther suivait les usages et les coutumes de son pays : « Dieu « notre maître, disait il un jour, doit nous compter l'abus de la « boisson parmi les petits péchés quotidiens, *car nous ne pouvons « y renoncer...* Boire un bon coup est tolérable, mais non s'eni- « vrer, se griser ». Luther semble donc confesser que, suivant les usages de son pays, il *était incapable de renoncer à l'abus de la boisson.*

Est-ce bien là ce que Luther a voulu dire ? Voyons le texte intégral de la citation dont le P. Denifle ne nous a donné qu'une partie[1]. Luther parle de son peuple, des Allemands : « Notre Seigneur doit nous compter l'ivrognerie comme un péché véniel [2], car nous ne pouvons y renoncer *que malaisément, et c'est pourtant une plaie honteuse qui fait beaucoup de mal aux biens, au corps et à l'âme.* J'ai souvent dit au nobles : Avant le repas, vous devriez vous exercer au jeu de la palestre ou à quelqu'autre jeu honnête du même genre, après quoi je vous accorderais volontiers un bon coup ; cela est tolérable mais non l'ivresse ».

On saisit ici sur le vif le procédé du P. Denifle. Sa citation est exacte, mais, en supprimant une partie des paroles du réformateur, il lui fait dire qu'il est incapable de renoncer à l'ivrognerie, alors qu'en réalité Luther déplore qu'on puisse à bon droit reprocher ce vice aux Allemands, c'est-à-dire surtout à la noblesse allemande, car le peuple n'avait guère le moyen d'absorber du

1. Mathesius, *Analecta Lutherana* n° 100, *De ebrietate.* — D. Dixit : « Unser Herr Gott muss uns die Trunkenheit fur eine tegliche sundt achten ; denn mir (wir) konnens nicht wol lossen, unndt ist doch eine schendtliche plage, das sie gut, leib unndt seele weh Thut. Ego saepe dixi ad nobiles : Vos a coena deberetis vos exercere in palestra aut tali quodam honesto ludo. Darnach wolt ich euch einen guten thrunk erlauben ; nam ebrietudo est ferenda, non ebriositas ».

2. *Tägliche Sünde* signifie en latin *peccatum veniale.*

vin en grande quantité. C'est le même procédé que celui employé à propos d'une autre boutade de Luther, le *pecca fortiter* qui se trouve dans une lettre à Mélanchthon et que M. Welschinger appelait « la maxime cynique de Bismarck et de Luther » (*Bull.*, 1918, 79).

En fait le réformateur et ses collègues[1], si, occasionnellement, ils aimaient bien « boire un bon coup », réprouvaient le vice national. Le P. Denifle lui-même est obligé de reconnaître que le fameux dicton — « *Wer nicht liebt Wein, Weib unb Gesang Der bleibt ein Narr sein Lebenlang*, celui qui n'aime ni le vin, ni la femme, ni le chant, ne sera jamais qu'un fou » — a été *seulement attribué* à Luther; mais il laisse charitablement entendre qu'en joyeuse compagnie, surtout à Cobourg où le vieux vin lui occasionna des maux de tête, et le jour de sa mort, le réformateur dépassa la mesure (I, 184) : « *On rapporte qu'il buvait chaque jour, à midi et le soir, un setier de vin doux* », ce qui justifie, n'est-ce pas, et au delà, la fameuse phrase du *Catéchisme de Persévérance* : « Luther mourut en sortant d'un repas où il s'était, *suivant sa coutume*, gorgé de vin et de viandes ».

Or il se trouve qu'on peut savoir exactement combien Luther consommait de vin en une année. Voici comment : A Wittenberg c'était la ville qui achetait en gros le vin et la bière et les revendait en détail aux bourgeois. Les comptes de la ville remontant au xve siècle ont été conservés. On a pu ainsi calculer qu'en 1525, par exemple, Luther consomma environ *245 litres de vin*[2].

Le réformateur était non seulement désintéressé — il ne retira, ainsi que Calvin, aucun profit personnel de l'énorme vente de ses livres — mais aussi très hospitalier. Outre les hôtes de passage qui restaient parfois plusieurs jours, il hébergeait plusieurs pensionnaires, grâce auxquels ses « propos de table » ont pu être transcrits et transmis à la postérité. On conviendra donc que pour une table aussi garnie, une consommation d'environ *une bouteille de vin par jour* n'aurait pas permis au réformateur de boire « *chaque jour à midi et le soir un setier de vin doux* », que par conséquent l'ivrognerie habituelle de Luther, n'est qu'une misérable calomnie. — Parions que ceux qui la propagent ne tiendront aucun compte de cette mise au point.

N. Weiss

1. Voy., par exemple, la plaquette suivante : *Ein kurtze und nützliche Warnung des grewlichen Lasters des zutrinckens. Durch Herrn Veyten Nuber Prediger zu Schwandorff, gestellet, MDXLV.*

2. On trouvera le détail de ce calcul dans un petit volume paru avant la guerre, de Cornelius Gurlitt, *Die Lutherstadt Wittenberg*, 2e fascicule de *Die Kunst, herausgegeben von Richard Muther*. Julius Bard, Berlin, s. d. p-29-30.

La seconde partie de l'Histoire de l'Église Réformée de Dieppe

M. R. Garreta a publié en 1902 pour la *Société Rouennaise de Bibliophiles* un manuscrit retrouvé en Angleterre chez les descendants du réfugié Dieppois Périgal. Il l'a considéré comme une suite de l'*Histoire de l'Église Réformée de Dieppe* due à Guillaume et Jean Daval, que M. E. Lesens, en 1878, avait éditée pour la même Société de Bibliophiles. Les deux volumes de M. Lesens se trouvent assez aisément, car des exemplaires en ont été mis dans le commerce. Les deux volumes de M. Garreta, au contraire, ont été malheureusement et peut-être à dessein réservés aux seuls membres de la Société des Bibliophiles. Ayant eu récemment l'occasion de les lire avec minutie, nous sommes arrivés à une conclusion qui a son intérêt, et qui n'est nulle part formulée par M. Garreta, à savoir que le premier volume de cette seconde partie, qui commence en 1660, et s'achève par l'exil des pasteurs, est due à la plume du pasteur dieppois Jacob Asselin. On notera, en effet, que les premières pages, après avoir raconté l'émeute des écoliers de l'Oratoire contre le temple (1660), passent aussitôt à des événements de 1674, et à la nomination à Dieppe, comme pasteurs, des proposants De Caux et Asselin (1675-1676). Les détails les plus curieux du livre et les plus émouvants, c'est-à-dire ceux qui concernent le procès fait au temple, et les divers voyages des pasteurs à Paris, Fontainebleau ou Rouen (1685) nous montrent toujours Asselin sur la scène. Des conversations nous sont rapportées qu'il a été le seul à pouvoir reproduire. Enfin tandis qu'il est parlé à plusieurs reprise des « talents » de certains pasteurs de Dieppe, le nom d'Asselin est mentionné sans qu'aucune épithète louangeuse l'accompagne. Par cette modestie l'auteur s'est désigné à nous sans le vouloir.

Ch. Bost.

Christ et France. — Nos lecteurs se rappellent que ce volume du regretté pasteur G. Granier renferme, outre quatre « prédications historiques », sérieusement documentées, sur *Coligny*, *Jeanne d'Albret*, *Duplessis-Mosnay* et *Paul Rabaut*, une conférence sur *la Révocation* et des fragments inédits de sermons de Paul Rabaut. Les deux premières éditions étant épuisées, Mme G. Granier vient d'en faire paraître une 3e qu'elle cèdera, au prix minime de *trois* francs aux personnes qui s'adresseront directement à elle (à Cardet, Gard).

N. W.

La conversion de Jeanne d'Albret et Th. de Bèze. — Dans *le Protestant Béarnais* du 31 mars 1923, M. G. Cadier conteste que Th. de Bèze soit pour quelque chose dans la conversion de Jeanne d'Albret. Interprétant le récit de cette conversion tel que le donne l'*Histoire eclésiastique* de 1580 (I, 325 ss.) M. Cadier. écrit : « Du témoignage donc de Th. de Bèze (auteur de L'*Histoire*), nous osons dire, du témoignage de Jeanne d'Albret[1], ce n'est, ni le réformateur de Genève, ni son lieutenant qui ont converti Jeanne d'Albret, ce ne sont pas même ces deux fidèles ministres de la parole de Dieu dont le nom est associé à cet événement, mais qui n'ont fait que l'encourager. Abandonnée de tous, Jeanne d'Albret a été touchée au vif de l'amour de Dieu, elle a eu recours à lui et a vu ses prières exaucées ».

Si *l'Histoire ecclésiastique* n'attribue pas expressément à Th. de Bèze l'acte décisif par lequel Jeanne d'Albret se rattacha à l'Église reformée, cela tient à ce que d'une manière générale Th. de Bèze évite de s'y mettre personnellement en scène et aussi à ce qu'il ne mentionne qu'en passant son séjour à Nérac. Or il ne faut pas oublier que ce séjour dura près de trois mois, que Th. de Bèze sûrement ne négligea rien pour décider ses hôtes à prendre un parti définitif, qu'Antoine de Bourbon fut toujours le jouet de ses passions et de ses ambitions politiques et que la situation de Jeanne entre ce mari inconstant et la perspective d'une vie de luttes, de déboires et de sacrifices si elle passait au Protestantisme, était fort difficile. Si finalement elle choisit la voie étroite ce ne put être sans tenir compte et des souvenirs que lui avait laissés sa pieuse mère et des exhortations de Th. de Bèze qui devint dès lors son confident, ainsi que des « encouragements » de ses fidèles ministres. Soutenir le contraire, c'est faire abstraction de faits dûment constatés sans lesquels il n'y a plus d'histoire.

N. W.

1. Ce témoignage, M. Cadier prétend le trouver dans le récit de *l'Histoire ecclésiastique* où il voit le reflet d'une lettre de Jeanne d'Albret à Th. de Bèze racontant sa conversion. Mais les termes de cette lettre *qui n'a pas été retrouvée*, sont simplement ceux qu'imagine M. Cadier.

NÉCROLOGIE

M. Cornélis de Witt, M. Th. Maillard

Il s'est éteint à Menton, au début d'avril, à l'âge de 70 ans. Il portait dignement, mais fort discrètement, un nom intimément associé, par son grand-père Guizot, à la fondation de notre Société d'Histoire. L'Académie française remarqua et couronna un livre qu'il avait intitulé *En pensant au pays*, et dans lequel il avait réuni sur nos paysans du *Sud-Ouest*, une série d'articles remplis d'observations judicieuses. Il venait de publier ses *Souvenirs* de 1848 à 1889 dans un fort intéressant volume — *Ma famille* — lorsqu'il entra dans le Comité de notre Société (28 mai 1918). Il était alors absorbé par l'*Entr'Aide* à laquelle il consacra avec un dévouement sans réserve, ses dernières forces. C'est lui qui rédigea et fit imprimer à ses frais, les huit fascicules (*Où nous en sommes*) rendant compte de cette œuvre d'assistance mutuelle. Ceux qui ont été témoins des services rendus, grâce à son activité et à ses relations, à nos coreligionnaires des régions envahies, garderont sa mémoire et prononceront toujours son nom avec gratitude.

Un des plus anciens et plus fidèles amis de notre œuvre, M. le pasteur Théophile Maillard, retiré depuis quelques années à Pons, a été enlevé brusquement le 19 juin, après quelques jours de maladie. Je venais de répondre à une lettre dans laquelle il m'adressait de touchantes paroles au sujet de ma prochaine retraite et me proposait une dernière étude pour le *Bulletin*, lorsque j'ai appris la triste nouvelle. Lui seul connaissait bien l'histoire protestante du Poitou dont il a publié ici même plusieurs épisodes. Mais il était surtout modeste, dévoué sans réserve à notre cause et à son passé. Notre Bibliothèque s'est enrichie, grâce à sa libéralité, de manuscrits et de livres précieux. Nous nous joignons de tout cœur aux siens et à tous ceux qui déposent sur sa tombe l'expression de leurs regrets et de leur affection.

N. W.

Le Gérant : FISCHBACHER.

Paris. — Typ. PH. RENOUARD, 19, rue des Saints-Pères. — 56881.

LE DEVOIR DE L'ÉPARGNE

En restant fidèle à ses traditions de travail et d'épargne, notre pays évitera, dans l'avenir comme dans le passé, les crises financières et économiques dont souffrent les peuples imprévoyants. Le meilleur moyen d'affirmer sa confiance dans les destinées nationales consiste à souscrire sans relâche aux émissions du Trésor. Placer toutes ses économies en *Bons de la Défense Nationale* est, d'ailleurs, le meilleur moyen de les mettre à l'abri de tous les risques et de contribuer à l'assainissement des finances publiques. En échangeant des billets de banque improductifs contre des valeurs aussi bien garanties que celles de l'Etat, on perçoit d'avance des intérêts exonérés de l'impôt et on conserve son capital intact.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Train spécial à prix réduits pour Fontainebleau et Moret

Pour favoriser les excursions dans la région de Fontainebleau, la Compagnie des Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerannée mettra en marche, tous les dimanches, du 3 juin au 9 septembre 1923, un train spécial à prix réduits, 2e et 3e classes, de Paris à Fontainebleau et Moret.

Aller. — Paris, dép. 7 h. 38 ; Fontainebleau, arr. 8 h. 38 ; Moret, arr. 8 h. 52.

Retour. — Par tous les trains du même jour, dans les conditions prévues pour les voyageurs ordinaires.

Prix des Billets (aller et retour). — Paris-Fontainebleau, 2e classe, **10** fr. ; 3e classe, 6 fr. ; Paris-Moret, 2e classe, **11** fr. ; 3e classe, **6** fr. **50**.

Le nombre des places est limité.

Le train spécial donnera, à la Gare de Fontainebleau, la correspondance avec le Service Automobile P.-L.-M. d'excursions en forêt.

Paris. — Typ. Ph. Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 56881.